

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES  
(E. I. S. M. V.)

ANNEE 1988 - N° 47



**CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'IMPORTATION DES VIANDES CONGEEES  
AU TOGO : INCIDENCES ECONOMIQUES ET SANITAIRES**



**THESE**

présentée et soutenue publiquement le 11 juillet 1988  
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar  
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE  
(DIPLOME D'ETAT)

par

**Nèmè B. H BALI**

née le 27 février 1961 à NIAMTOUGOU (TOGO)

- Président du Jury** : Monsieur François DIENG,  
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
- Rapporteur** : Monsieur Charles Kondi AGBA,  
Professeur Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar
- Membres** : Monsieur Mamadou BADIANE,  
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar  
Monsieur Justin Ayayi AKAKPO,  
Professeur Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar
- Directeurs de Thèse** : Monsieur Malang SEYDI,  
Maître-Assistant à l'E.I.S.M.V. de Dakar  
Monsieur Serge LAPLANCHE,  
Assistant à l'E.I.S.M.V. de Dakar

Scolarité :  
MS/AD

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

I.- PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1.- Anatomie - Histologie - Embryologie

Charles Koudi AGBA - Maître de Conférences  
Jean-Marie Vianney AKAYEZU - Assistant  
Néné BALI (M<sup>lle</sup>) - Monitrice

2.- Chirurgie - Reproduction

Papa El Hassan DIOP - Maître-Assistant  
Franck ALLAIRE - Assistant  
Amadou Bassirou FALL - Moniteur

3.- Economie - Gestion

N. - Professeur

4.- Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (HIDAOA)

Malang SEYDI - Maître-Assistant  
Serge LAPLANCHE - Assistant  
Abdoulaye ALASSANE - Moniteur

5.- Microbiologie - Immunologie - Pathologie injectueuse

Justin Ayayi AKAKPO - Maître de Conférences  
Pierre SARRADIN - Assistant  
Pierre BORNAREL - Assistant de Recherches  
Lale NEBIE - Moniteur

6.- Parasitologie - Maladies Parasitaires - Zoologie

Louis Joseph PANGUI - Maître - Assistant

Jean BELOT - Assistant

Rasmane GANABA - Moniteur

7.- Pathologie Médicale - Anatomie Pathologique et Clinique ambulante

Théodore ALOGNINOUWA - Maître-Assistant

Roger PARENT - Maître-Assistant

Jean PARENT - Maître-Assistant

Jacques GODFROID - Assistant

Yalace Y. KABORET - Assistant

François AKIBODE - Moniteur

Dominique LEGRAND (Melle) - Monitrice bénévole

8.- Pharmacie - Toxicologie

François ABIOLA - Maître-Assistant

Kader AKA - Moniteur

9.- Physiologie - Thérapeutique - Pharmacodynamie

Alassane SERE - Professeur

Moussa ASSANE - Maître-Assistant

Hortense AHOUNOU (Mme) - Monitrice

10.- Physique et Chimie Biologiques et Médicales

Germain Jérôme SAWADOGO - Maître-Assistant

Jules ILBOUDO - Moniteur

11.- Zootecnie - Alimentation

Amadou Lamine NDIAYE - Professeur

Kodjo Pierre ABASSA - Chargé d'enseignement

Ely Ould AHMEDOU - Moniteur

.../...

- Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires (CPEV)

Amadou SAYO - Moniteur

II.- PERSONNEL VACATAIRE

- Biophysique

Rene NDOYE                    Professeur  
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Jacqueline PIQUET (Mme) - Chargée d'enseignement  
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Alain LÉCONTE - Maître-Assistant  
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Sylvie GASSAMA            Maître-Assistante  
- Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

- Botanique

Antoine NONGONIERMA    Professeur  
- IFAN - Institut Cheikh Anta DIOP  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

- Agro-Pédologie

- Economie générale

Oumar BERTE                Maître-Assistant  
- Faculté des Sciences Juridiques et Economiques  
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

- Economie agricole appliquée à la Production animale

Cheikh LY                    Docteur Vétérinaire  
- Master en Economie Agricole  
Chercheur à l'ISRA

III.- PERSONNEL EN MISSION (Prevu pour 1987-1988)

- Parasitologie

Ph. DORCHIES              Professeur  
- Ecole Nationale Vétérinaire  
Toulouse (FRANCE)

.../...

- Pathologie Bovine - Pathologie Aviaire et Porcine

Professeur  
J. LECOANET - Ecole Nationale Vétérinaire  
Nantes (FRANCE)

- Pharmacodynamie Général et Spéciale

Professeur  
P.L. TOUTAIN - Ecole Nationale Vétérinaire  
Toulouse (FRANCE)

- Pathologie Générale - Immunologie

Maitre de Conférences Agrégée  
Nadia HADDAD (mlle) - E.N.V. Sidi THABET  
(TUNISIE)

- Pharmacie - Toxicologie

Maitre de Conférences Agrégée  
L. EL BAHRI - E.N.V. Sidi THABET  
(TUNISIE)

Professeur  
Michel Adelin J. ANSAY - Université de Liège  
(BELGIQUE)

- Zootéchnie - Alimentaire

Professeur  
A. FINZI - Université de VITERBO  
(ITALIE)

Professeur  
PADLETTI - Université de PISE  
(ITALIE)

- Pathologie Chirurgicale

Professeur  
L. POZZI - Université de TURIN  
(ITALIE)

.../...

- Pathologie médicale

M. BIZZETTI                      Assistant  
- Faculté de Médecine Vétérinaire de PISE  
(ITALIE)

GUZZINATI                      Technicien Programmeur  
- Université de PADOUE  
(ITALIE)

- Sociologie Rurale

Gnagnon KENKOU                      Maître-Assistant  
- Université du Bénin  
(TOGO)

- Reproduction

D. TAINTURIER                      Professeur  
- Ecole Nationale Vétérinaire  
Nantes (FRANCE)

- Physique et Chimie Biologiques et Médicales

P. BENARD                      Professeur  
- Ecole Nationale Vétérinaire  
Toulouse (FRANCE)

- Denréologie

J. ROZIER                      Professeur  
- Ecole Nationale Vétérinaire  
Alfort (FRANCE)

---

JE

DEDIE

CE

MODESTE

TRAVAIL...

*A ma mère*

*A mon père*

*A mon oncle*

*A "mon Stratège" ; ta "Strategess"*

*A mes frères et soeurs*

*A mes amis*

*A toute ma promotion*

*Aux élèves de 1ère et 2ème années  
d'études vétérinaires*

*Au Club Volley du DUC*

*Au Togo*

*Au Sénégal...*



**NOS SINCERES REMERCIEMENTS**  
\*\*\*\*\*

Aux Docteurs KOMBATE, GUITOBA, HOUNKALI, SANT'ANNA

A Monsieur KAGNAYA

Au personnel de la Direction du Service Vétérinaire

Au Docteur SANA

Au Docteur AMEGANVI

Au personnel de la Direction des Productions Animales

A Mme GNROFOUN

A Monsieur BAKA et Famille

A Monsieur PATO et Famille

A Monsieur TCHANKILEY et Famille

A Monsieur LOUKY

A tout le personnel du département d'Anatomie - Histologie - Embryologie

A tous les étudiants togolais à Dakar

A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à ma formation et  
à la réalisation de ce travail.

A NOS MAITRES ET JUGES...

Monsieur François DIENG

Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar

Pour le très grand honneur que vous nous faites en acceptant spontanément de présider notre jury de thèse.  
hommages très respectueux.

Monsieur Charles Koudi NDIAN

Professeur Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar

Veuillez trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide que vous nous avez apportée dans le choix et la réalisation de ce modeste travail.  
Vive reconnaissance.

Monsieur Mamadou BADIANE

Professeur Agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar

En hommage à l'excellent pharmacien et pédagogue qui a accepté sans manières de faire partie de notre jury de thèse.  
Très profonde gratitude.

Monsieur Justin Ayayi AKAKPO

Professeur Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar

nous vous remercions très vivement d'avoir accepté de faire partie de notre jury.  
Profonde gratitude.

.../...

Monsieur Malang SEYDI  
Maître-Assistant à l'E.I.S.N.V. de Dakar

En témoignage de notre reconnaissance.

Monsieur Serge LAPLANCHE  
Assistant à l'E.I.S.N.V. de Dakar

Malgré vos multiples occupations, vous nous avez guidés avec  
compréhension, bienveillance et dévouement, permettant la  
réalisation de ce travail.

Veillez trouver ici le témoignage de notre respectueuse  
reconnaissance.

"Par delibération, la Faculté et l'école ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation".

## INTRODUCTION

Le rôle que jouent les protéines animales dans l'alimentation humaine est très important, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. L'Afrique en général et le Togo en particulier ont toujours connu une insuffisance dans la couverture de leurs besoins en protéines d'origine animale. Le Togo est pourtant un pays à vocation agro-pastorale, mais les productions animales occupent une place relativement réduite dans l'économie nationale. De plus, l'accroissement démographique et le manque d'éducation alimentaire sont autant de facteurs qui accentuent le déficit protéique notamment le déficit en viandes.

Pour pallier cet état de fait, le Togo a fait appel aux pays voisins et aux pays européens. Les importations de viandes congelées en provenance de l'Europe, peu importantes au début, ont connu une flambée depuis 1979, et les quantités commercialisées n'ont cessé de croître jusqu'en 1987.

Bien que cette pratique offre des viandes à des prix non concurrentiels et permet de couvrir en partie les besoins protéiques, elle présente cependant un certain nombre d'inconvénients, dont les plus importants concernent l'aspect économique et l'aspect sanitaire.

Sur le plan économique, la viande importée vendue à des prix très inférieurs à ceux de la production locale, concurrence de façon manifeste l'élevage togolais ; en effet, les efforts des éleveurs ne sont plus convenablement rémunérés. Par ailleurs, le fonctionnement des abattoirs s'en trouve perturbé.

Du point de vue sanitaire, les pays tropicaux notamment le Togo maîtrise mal les techniques de conservation par le froid des denrées périssables, telles que la viande. A cet aspect s'ajoute le manque de laboratoires spécialisés pour des analyses vétérinaires approfondies.

.../...

D'autre part, bien que la provenance de ces viandes soit connue, des doutes existent quant à l'espèce dont elles proviennent (surtout lorsqu'il s'agit de morceaux de découpe) et aux traitements qu'elles ont subi avant leur exportation.

Il nous a donc paru nécessaire d'étudier les divers aspects économiques et sanitaires de ces importations de viandes congelées au Togo dans le but de proposer aux autorités locales un certain nombre de mesures de contrôle et de rationalisation.

Notre travail est composé de quatre parties :

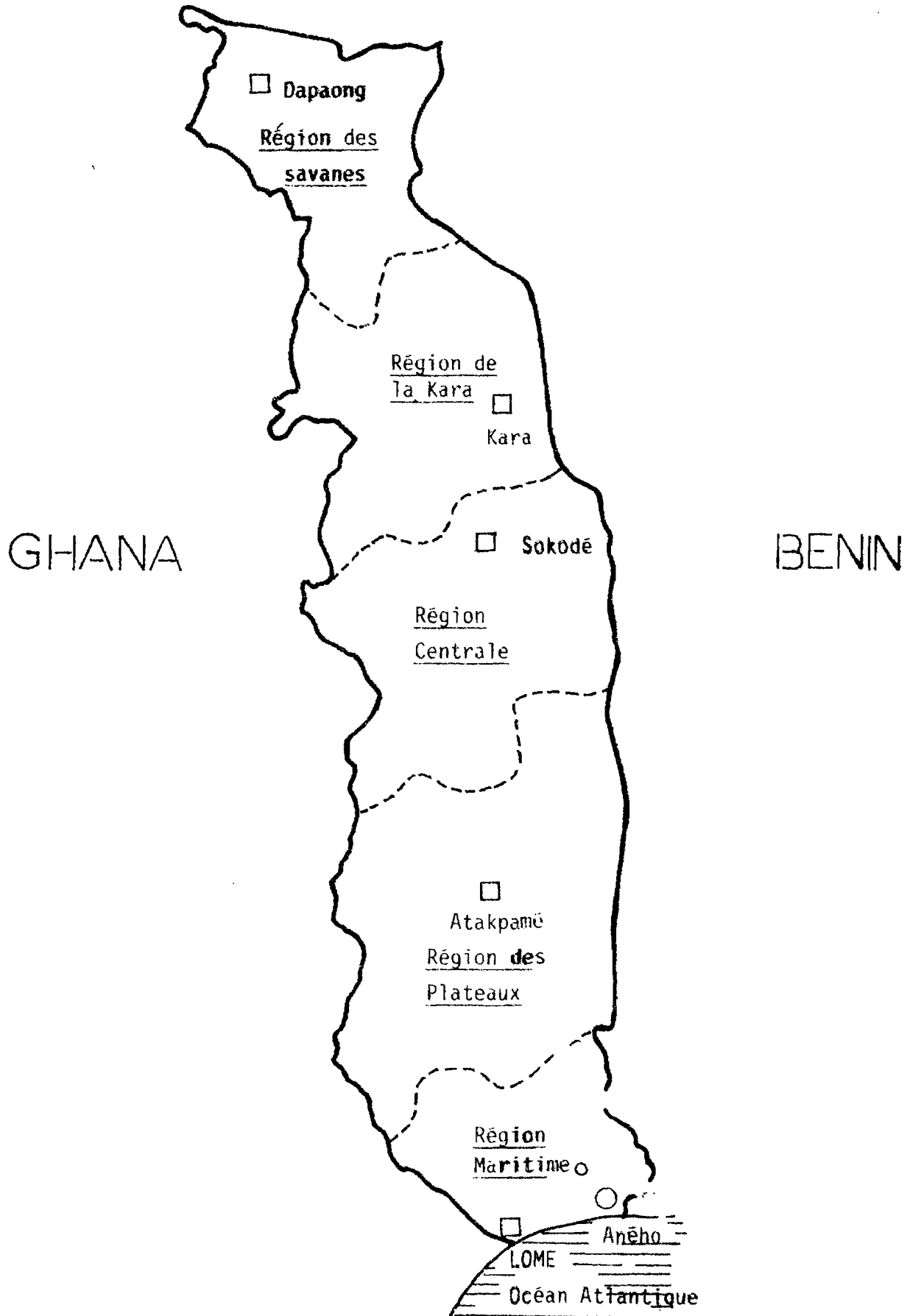
- la première présente le Togo et les animaux exploités pour leur viande ;
- la deuxième est consacrée à l'étude de l'approvisionnement en viande du Togo ;
- la troisième dégage les incidences économiques et sanitaires de l'importation des viandes congelées ;
- la quatrième propose des améliorations souhaitables et envisage les perspectives d'avenir.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TOGO ET DES ANIMAUX EXPLOITES POUR LEUR  
VIANDE

Carte 1 : Situation et subdivision administrative

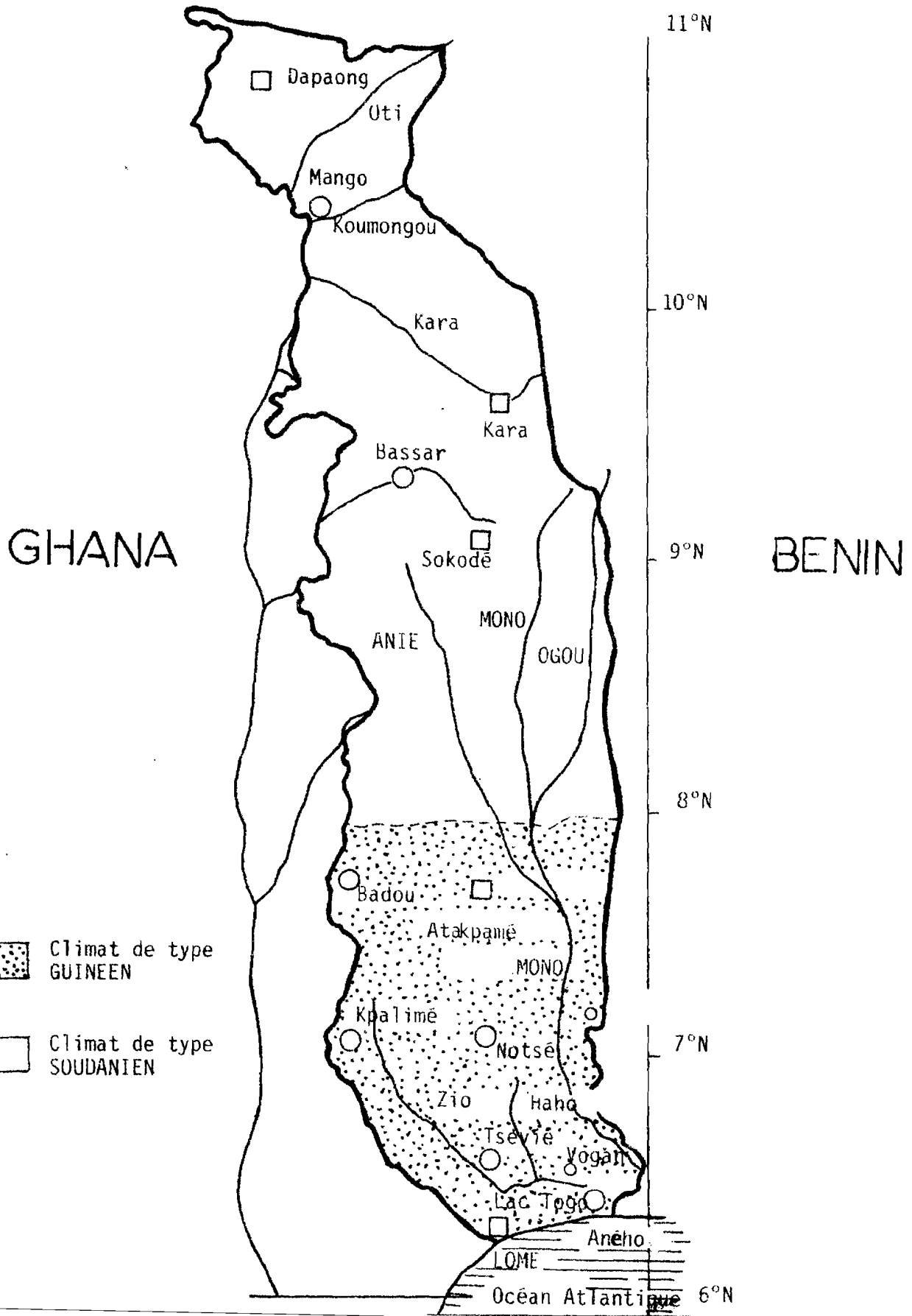
BURKINA





Carte 2 : Climat et Hydrographie

# BURKINA



## CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU PAYS

### 1.- SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

Pays situé sur le littoral guinéen, le Togo a pour voisins immédiats le Burkina-Faso au nord, la République Populaire du Bénin à l'est et le Ghana à l'ouest (carte 1). C'est une étroite bande de terre d'un peu plus de 56.000 Km<sup>2</sup> qui, de sa côte atlantique large de 50 Km, monte jusqu'à 600 Km au nord, sur une largeur moyenne de 50 Km (39). Cette situation géographique influence beaucoup le climat du pays.

### 2.- CLIMAT

Le Togo est divisé en deux zones climatiques situées de part et d'autre du 8ème parallèle de latitude nord (carte 2).

Au sud du 8ème parallèle, le climat est de type guinéen. Il est caractérisé par deux saisons de pluies de mars à juillet et de septembre à novembre, et par deux saisons sèches de novembre à mars et de juillet à septembre. La hauteur des précipitations varie de 850 mm à 1600 mm.

Au nord du 8ème parallèle, le climat est de type soudanien. Il comporte une saison de pluies de mars à octobre et une saison sèche de novembre à mars. Dans cette zone la hauteur des précipitations varie de 1200 mm à 1500mm.

### 3.- HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique est assez dense. Deux grands fleuves, le Mono au sud et l'Oti au nord, drainent les principaux cours d'eau. Cependant au sud-ouest, quelques rivières se terminent dans le lac Togo (carte 2).

### 4.- RELIEF

Il comprend un ensemble de montagnes, de plateaux et de plaines.

Du sud vers le nord, il est aisé de reconnaître :

- la plaine du sud qui se subdivise en deux zones, la zone sédimentaire ou "terre de barre" et la pénéplaine précambrienne avec quelques collines ;
- le plateau de l'Akposso, avec un relief très accidenté, culminant au Mont Agou à l'altitude 1020 m ;
- la chaîne de l'Atakora ou "Mont Togo". C'est une chaîne de montagnes qui traverse la portion centrale du pays dans le sens Nord-Nord-est, Sud-Sud-ouest ;
- la plaine du nord, ou plaine de l'Oti. Il s'agit ici également d'un bassin sédimentaire.

#### 5.- SOLS

Trois catégories de sols peuvent être distinguées :

- les sols riches, disséminés sur le territoire du sud au nord ;
- les sols moyennement fertiles, rencontrés dans les vallées des principaux cours d'eau (Oti, Mono, Zio, Haho) et du lac Togo ;
- les sols pauvres dont les sols latéritiques de la pénéplaine précambrienne, les sols squelettiques des montagnes de la Kara et les sables marins du littoral.

#### 6.- VEGETATION

Elle est constituée de la savane arborée et arbustive sur le plateau, et de la savane arbustive dans la vallée de l'Oti et les régions montagneuses. La savane est riche en graminées (les plus abondantes), cypéracées et papillonacées fourragères.

#### 7.- ECONOMIE

L'économie du pays est essentiellement basée sur l'agriculture. Celle-ci représente 84 p.100 du secteur primaire et constitue la principale source de revenus pour plus de 80 p.100 de la population estimée à 3.158.000

.../...

habitants en 1985. Les 16 p.100 restants sont représentés pour 6,5 p.100 par les productions animales. Viennent ensuite le bois et les produits de la pêche.

La part de l'élevage est donc très faible au regard du rôle qu'il devrait jouer dans l'économie. Les ressources animales ne sont pourtant pas négligeables si l'on considère les espèces exploitées ou susceptibles de l'être.

## CHAPITRE 2 : ELEVAGE AU TOGO

L'élevage est une activité presque marginale (6,5 p.100 du secteur primaire). Néanmoins, il concerne plusieurs espèces notamment les bovins, les petits ruminants, les porcins et les volailles. A ces espèces peuvent s'ajouter avec une importance moindre, les équidés, les lapins et les aulacodes.

### 1.- EFFECTIFS

#### 1.1.- Données statistiques

L'analyse des effectifs montre des différences importantes entre les chiffres présentés par la Direction des Services Vétérinaires et ceux fournis par la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles.

En effet, selon la Direction du Service Vétérinaire, le Togo comptait en 1985, 227.600 bovins, 1.567.750 petits ruminants, 318.200 porcins et 2.218.000 volailles (46). Pour la même année, la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles donne 366.000 bovins, 1.990.000 petits ruminants, 305.000 porcins et 5.017.000 volailles (47).

En fait, cette discordance s'explique par la différence des méthodes utilisées. Les services vétérinaires procèdent par estimation pour la plupart des espèces. Pour les bovins, le chiffre correspond à celui des animaux enregistrés lors des campagnes nationales de vaccination. Aucun recensement exhaustif n'a donc été fait. En revanche, la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles procède par enquête auprès des ménages. Bien entendu, certains éleveurs font de fausses déclarations.

Ces chiffres doivent être considérés comme un ordre de grandeur. Ils mettent néanmoins en évidence la faiblesse relative des effectifs de bovins et de porcins. Des enquêtes ont montré que 12 p.100 seulement de toutes les unités d'exploitation élevaient les bovins et 15 p.100 élevaient des porcins (39).

.../...

Par contre les petits ruminants et les volailles sont rencontrés pratiquement dans toutes les exploitations agricoles.

## 1.2.- Répartition et évolution

### 1.2.1.- Répartition

Les tableaux 1 à 5 montrent que d'une façon générale la région des savanes réunit les plus grands effectifs suivie dans un ordre d'importance décroissant des régions des plateaux, de la kara, maritime et centrale. La faiblesse des effectifs bovins dans la région maritime est probablement due à la présence des glossines qui limitent l'extension de cet élevage.

Tableau 1 : Répartition et évolution du cheptel bovin au Togo de 1982 à 1986

Années	Région maritime	Région des Plateaux	Région centrale	Region de la Kara	Région des savanes	Total
1982	3.000	59.000	16.000	67.000	107.000	252.000
1983	340	19.000	58.000	49.000	130.000	256.000
1984	-	40.000	34.000	39.000	179.000	292.000
1985	-	65.000	35.000	64.000	202.000	366.000
1986	3.000	74.000	38.000	59.000	207.000	379.000

Source : (47)

.../...

Tableau 2 : Répartition et évolution du cheptel ovin au Togo de 1982 à 1986

Années	Région maritime	Région des plateaux	Région centrale	Région de la Kara	Région des savanes	Total
1982	67.000	151.000	35.000	134.000	204.000	591.000
1983	84.000	184.000	66.000	114.000	299.000	737.000
1984	61.000	155.000	36.000	126.000	303.000	681.000
1985	67.000	267.000	40.000	138.000	464.000	916.000
1986	96.000	289.000	44.000	133.000	489.000	1.050.000

Source : (47)

Tableau 3 : Répartition et évolution du cheptel caprin au Togo de 1982 à 1986

Années	Région maritime	Région des plateaux	Région centrale	Région de la Kara	Région des savanes	Total
1982	136.000	197.000	47.000	189.000	217.000	786.000
1983	175.000	266.000	126.000	214.000	326.000	1.107.000
1984	155.000	267.000	71.000	171.000	310.000	974.000
1985	121.000	347.000	35.000	210.000	310.000	1.023.000
1986	205.000	630.000	67.000	296.000	318.000	1.519.000

Source : (47)

.../...

Tableau 4 : Répartition et évolution du cheptel porcin au Togo de  
1982 à 1986

Années	Région maritime	Région des plateaux	Région centrale	Région de la Kara	Région des savanes	Total
1982	55.000	37.000	19.000	49.000	77.000	257.000
1983	80.000	26.000	119.000	28.000	86.000	339.000
1984	47.000	41.000	49.000	31.000	96.000	264.000
1985	50.000	61.000	46.000	37.000	111.000	305.000
1986	193.000	120.000	28.000	76.000	181.000	596.000

Source : (47)

Tableau 5 : Répartition et évolution des volailles au Togo de 1982 à 1986

Années	Région maritime	Région des plateaux	Région centrale	Région de la Kara	Région des savanes	Total
1982	702.000	968.000	435.000	796.000	1.000.000	3.901.000
1983	663.000	1.234.000	832.000	873.000	1.026.000	4.628.000
1984	443.000	944.000	853.000	942.000	1.559.000	4.741.000
1985	415.000	979.000	615.000	1.049.000	1.959.000	5.017.000
1986	955.000	2.365.000	616.000	1.355.000	2.502.000	7.792.000

Source : (47)

.../...



### 1.2.2.- Evolution

A l'échelle nationale, les effectifs ont en général connu une évolution positive mais lente, de 1932 à 1936. nous pensons que les baisses enregistrées par moment peuvent s'expliquer par les effets de la sécheresse qui a sévi dans les pays du sahel. Ces derniers, occupés à reconstituer leurs troupeaux, n'ont pu fournir au Togo le nombre d'animaux escompté, le contraignant de ce fait à piocher davantage sur le cheptel national.

### 2.- raças exploitées

#### 2.1.- Races bovines

Le cheptel bovin est constitué pour 99,5 p.100 de taurins (bos taurus) (39) (18) et pour 0,5 p.100 de zébus (bos indicus).

La progression du sud vers le nord montre :

- le bovin nain, le lagunaire et le baoule d'un poids moyen vif de 100 kg environ ;
- les races bovines Somba et borgou, d'un poids moyen vif de 225 Kg, sont surtout localisées dans la partie septentrionale de la région centrale ;
- le zébu voltaïque (bos indicus) aussi bien que les races somba et borgou, s'élevant dans la région des savanes (16).

Il est à noter l'existence d'espèces issues de croisement avec le zébu voltaïque.

A côté de ces races locales, il existe enfin des races étrangères améliorées comme la brune des Alpes, la jaune Allemande, la Limousine et la race N'Dama. Elles sont introduites dans certains centres de recherches pour l'amélioration zootechnique des races locales.

D'une manière générale, les taurins sont trypanotolérants et bien adaptés aux conditions de l'élevage. mais en allant des régions côtières vers le nord, la tolérance à la trypanosomiase décroît.

.../...

Ces races sont surtout exploitées pour la production de viande ; des rendements de 45 p.100 à 54 p.100 sont souvent obtenus. Néanmoins leur production laitière journalière n'est pas négligeable : 1,5 à 2 litres de lait. En outre, les boeufs Borgou sont de bons animaux de trait.

## 2.2.- races de petits ruminants

### 2.2.1.- Ovins

Il existe trois types de races :

- la race Djallonké est la plus rencontrée. Son poids moyen de 20 kg pour les femelles et de 23 kg pour les mâles, atteint parfois 30 kg. C'est une race bouchère bien conformée, caractérisée par sa trypanotolérance, sa rusticité et sa prolificité ;
- la race Peul, ou mouton du sahel, est un animal de grande taille exploité pour ses qualités bouchères. Mais il est trypanosensible ;
- le mouton de vogan, élevé dans la région maritime, notamment dans les préfectures de Vo, des lacs et de Yoto, est issu du croisement entre le mouton Djallonké et le mouton du sahel. C'est un animal de grand format avec un poids de 40 kg environ.

### 2.2.2.- Caprins

Ici également, il existe trois types de races dont la plus répandue est la race Djallonké.

- La chèvre Djallonké encore appelée chèvre naine, ou chèvre guinéenne, pèse entre 15 et 30 kg. Son poids et sa taille sont beaucoup plus élevés dans la région des savanes que le long de la côte. Ses qualités bouchères sont remarquables et sa viande très appréciée par la population. Par ailleurs, elle est trypanotolérante, rustique et surtout très prolifique ;
- la chèvre du sahel ou chèvre maure est de grande taille, trypanosensible et d'un poids de 25 à 40 kg. Son aptitude bouchère est moyenne, en revanche elle est assez bonne laitière ;
- le troisième type de race est représenté par les métissages incontrôlés entre la chèvre du sahel et la chèvre Djallonké.

### 2.3.- Porcins

La race ibérique constitue le principal élément de l'élevage porcin. C'est un animal de petite taille et d'un poids variant entre 30 et 33 Kg. Les truies très fécondes, donnent parfois jusqu'à 12 porcelets par portée.

Des races étrangères reproductrices comme la Tamworth, la Landrace et la Large white, sont rencontrées dans les élevages améliorés.

### 2.4.- Volailles

Les espèces exploitées appartiennent aux familles des galliformes et des anseriformes. Les galliformes sont représentés par les poules, les pintades et les dindons. Les poules s'adaptent mieux aux conditions de l'élevage fermier.

Quant aux Anseriformes, ils sont représentés par les canards et les oies, ces dernières étant remarquables par leur grande prolificité.

### 2.5.- Autres espèces

Dans le souci de diversifier les sources en protéines animales, de sauvegarder l'espèce et de maîtriser la technique de l'élevage, des essais d'aulacodiculture sont entrepris dans la région centrale, dans la région des plateaux et dans la région maritime. Le plus grand effectif est rencontré dans la région des plateaux où plus de vingt têtes sont entretenues par un particulier.

En 1985, un effectif de 5.840 têtes de lapins, dont 2210 élevés dans la région maritime et 3.630 dans la région des savanes (46) a été rapporté. En général, il s'agit de petites unités correspondant à un élevage de type familial ou intégré dans quelques fermes.

Enfin quelques équidés se rencontrent dans les régions centrale, de la Kara et des savanes. L'année 1985 a compté 883 têtes d'équins et 2.498 têtes d'ânes (46). Les glossines limitent considérablement leur nombre au sud.

.../...

A côté des animaux exploités pour leur viande, il y a la pêche qui fournit également des protéines animales à la population. Les quantités fournies par la pêche continentale ont été estimées à 3.500 tonnes par an de 1982 à 1986. Concernant la pêche maritime, les chiffres sont mentionnés dans le tableau 6.

Malheureusement, la pauvreté de la côte togolaise en poissons oblige le pays à importer les quantités indiquées dans le tableau 7.

La couverture des besoins en poissons au TOGO est de 8,5 kg par habitant et par an, au lieu de 13 Kg conformément aux besoins de la population évalués par la FAO citée par NYAKU (30).

Tableau 6 : Quantités (en tonnes) de poissons pêchés en mer

Années	Pêche artisanale	Pêche industrielle
1982	10.630	500
1983	10.867	200
1984	10.151	182
1985	11.160	184
1986	10.056	172

Source : Service des pêches (Togo)

Tableau 7 : Tonnage de poissons importés

Années	Quantités
1982	12.600
1983	11.220
1984	9.000
1985	11.084
1986	8.209

Source : Services des pêches (Togo)

.../...

### 3.- SYSTEME D'ELEVAGE

Le système le plus répandu est de type traditionnel. Mais dans certains cas et pour certaines espèces, un élevage amélioré ou un élevage de type moderne se sont développés.

#### 3.1.- Elevage traditionnel

Il concerne toutes les espèces exploitées.

##### 3.1.1.- Elevage bovin

Le système traditionnel de l'élevage bovin, de type sédentaire, est pratiqué sur toute l'étendue du territoire. Les troupeaux sont gardés soit par des Peulhs, soit par des paysans.

Le gardiennage par les Peulhs se rencontre surtout dans le sud du pays. Le bouvier est rémunéré soit en argent, soit en nature. Le lait était à son entière disposition mais, les propriétaires rejettent de plus en plus cette pratique pour des raisons de productivité du troupeau.

Dans le cas du gardiennage par les paysans, le troupeau est constitué d'un petit nombre d'animaux. Ce mode se rencontre surtout dans le nord du pays d'une part, et d'autre part chez les personnes qui remettent en cause l'honnêteté du Peulh à cause des disparitions assez fréquemment notées.

Dans tous les cas, l'essentiel de l'alimentation est constitué de pâturage et des résidus de récolte. La supplémentation n'est observée que dans les troupeaux où les animaux appartiennent à des personnes ayant des revenus plus substantiels.

L'abreuvement s'effectue dans les retenues d'eau, les marigots et les mares.

L'alimentation et l'abreuvement posent donc des problèmes pendant les saisons sèches. En effet, les animaux sont alors contraints de

.../...

parcourir chaque jour de grandes distances afin de satisfaire leurs besoins ; ce qui les prédispose à des pertes de poids et à de nombreuses maladies consécutives à leur affaiblissement.

Mais le problème ne se pose pas partout de la même façon ; il est plus aigu dans la région des savanes, en particulier dans la préfecture de Tône (29 p.100 du cheptel bovin national).

Il faut noter que les saisons de pluies créent également des problèmes, même si ces derniers sont beaucoup plus d'ordre social que d'ordre climatique. En effet, les divagations et les saccages des cultures par les animaux sont à l'origine de querelles perpétuelles entre paysans et propriétaires de bovins.

### 3.1.2.- Elevage de petits ruminants

Les petits ruminants, bien adaptés aux conditions du milieu, sont élevés selon un mode sédentaire et familial. Leur alimentation repose sur les résidus alimentaires de ménage ; il s'agit en quelque sorte d'une embouche paysanne.

Les animaux sont en liberté totale pendant la saison sèche, et éloignés des champs pendant la saison de pluies. Il est très rarement prévu un local pour les abriter contre les intempéries.

Dans le nord, les troupeaux de petits ruminants effectuent parfois des transhumances en compagnie des bovins. Au sud, le zérograzing (pratique qui consiste à nourrir les animaux à l'auge avec de l'herbe verte) qui fait l'objet de leur alimentation, est complétée par les sous-produits de céréales et de tubercules.

### 3.1.3.- Elevage de porcs

L'élevage traditionnel des porcs est pratiqué dans presque toutes les régions. Des porcheries sont souvent aménagées en dehors de la concession pour abriter les animaux.

L'alimentation est assurée par les sous-produits de meunerie ou de bras-

.../...

serie et les résidus alimentaires. Comme disponible fourrager, il y a le *Leucena glauca* qui pousse naturellement dans les régions humides, et les feuilles de manioc. Mais, les porcs sont très souvent abandonnés à eux-mêmes pour la recherche de la nourriture, ce qui est fréquemment à l'origine de discordes sociales.

#### 3.1.4.- Elevage de volailles

Il est très répandu dans toutes les régions, où il est pratiqué par la plupart des familles. Le chef de famille est en général le propriétaire des animaux ; ces derniers appartiennent parfois aux femmes. Très souvent, c'est aux personnes âgées qu'en incombe la surveillance. Des cages sont aménagées pour servir d'abri. Les animaux disposent d'eau et de nourriture. Le problème posé par l'alimentation est la concurrence avec l'homme en ce qui concerne les céréales ; ceci fait que bien souvent, l'insuffisance de résidus alimentaires impropres à la consommation humaine constitue un facteur limitant à cet élevage. Heureusement, les animaux peuvent picorer des insectes, des restes de récoltes et des termites.

#### 3.2.- Elevage encadré

Dans l'espèce bovine, l'élevage encadré se rencontre dans les projets et fermes de production. Les animaux qui y sont entretenus subissent des déplacements organisés pour la recherche d'aliments et d'eau. Il est à noter également l'existence de structures au niveau desquelles l'élevage est mené selon des méthodes modernes. C'est le cas du Centre de Recherche et d'Élevage d'Avetonou (CREAT), du ranch de l'Adélé et du ranch Béna - développement.

Les conditions d'hygiène et d'entretien y sont rationnelles ; en outre, les animaux font l'objet d'une sélection et d'un suivi sanitaire correct.

Les petits ruminants sont dans la majorité des cas élevés selon un mode traditionnel sur toute l'étendue du territoire. Néanmoins,

.../...

dans le souci d'améliorer la productivité des animaux, des projets sont également mis en place pour mieux encadrer cet élevage.

L'élevage encadré des porcs couvre un effectif non négligeable (9 p.100). Il se rencontre essentiellement dans la région maritime et dans certaines villes.

Signalons que le ranch Béna - développement est pratiquement le seul établissement qui pratique l'élevage porcin sous une forme moderne intensive (39).

En ce qui concerne l'aviculture, le système encadré tend à disparaître au profit du mode d'élevage moderne. En effet, ce dernier se rencontre beaucoup dans les régions des plateaux et maritime, de même que dans bon nombre de fermes privées. Sur les 93 unités d'élevages modernes recensées en 1987, par la Direction des Productions Animales, 59 se trouvaient dans la région maritime et 16 dans la région des plateaux (tableau 8).

Tableau 8 : Nombre d'élevages avicoles de type moderne

Années	Région maritime	Région des plateaux	Région centrale	Région de la Kara	Région des savanes	Total
1982	39	16	5	4	2	66
1986	41	21	5	5	2	74
1987	59	16	8	4	6	93

Source : Direction des Productions Animales.

Les animaux élevés dans le système d'élevage encadré connaissent des conditions d'alimentation et d'abreuvement meilleures que dans le mode d'élevage traditionnel, car il existe des pâturages aménagés de même que des points d'eau.

.../...



Par ailleurs, ils reçoivent des sous-produits agro-industriels ainsi que des compléments minéraux. Le CREAT, par exemple, dispose d'une prairie artificielle afin d'éviter aux animaux les problèmes de pâturages qui se posent souvent en période de jonction.

#### 4.- CONTRAINTES DE L'ELEVAGE

Elles sont de plusieurs ordres. Certaines tiennent à la qualité du matériel génétique utilisé, tandis que d'autres sont liées à l'environnement de l'animal.

##### 4.1.- matériel génétique

L'élevage togolais est en majorité basé sur l'exploitation des animaux de race locale, caractérisée entre autre par un potentiel de production faible.

Des actions zootechniques ont été entreprises et se poursuivent. Ainsi, le CREAT sélectionne des races bovines sur la trypanotolérance et sur la production laitière. Le ranch Bénin - développement sélectionne des bovins de boucherie sans cornes.

Dans le système traditionnel, les éleveurs pratiquent une sélection selon des critères relativement subjectifs ; les accouplements se faisant au hasard.

##### 4.2.- L'environnement

L'extériorisation du potentiel génétique d'un animal est subordonnée aux conditions dans lesquelles il est élevé, la qualité de l'alimentation, l'état de santé, etc...

Dans ce contexte, le système d'élevage traditionnel est un frein au développement des productions animales, au même titre que les diverses maladies et les aléas climatiques qui causent d'énormes pertes.

.../...

---

#### 4.2.1.- Mode d'élevage

Les contraintes au niveau de l'alimentation, de l'amélioration génétique et de la gestion des élevages, sont plus marquées dans le système d'élevage traditionnel. En effet, il n'y a pas d'approvisionnement régulier en alimentation, surtout chez les volailles où la quantité de céréales disponible est faible et irrégulière. La supplémentation est pratiquement inexistante. Les actions zootechniques sur la trypanotolérance sont actuellement encore très limitées. Les éleveurs n'ont pas accès aux informations sur les techniques de production et de conservation du fourrage ; il pourraient récolter du foin pendant la saison des pluies afin d'éviter aux animaux les longs déplacements qu'ils sont contraints d'entreprendre pendant les saisons sèches. Mais, une telle pratique demande des moyens techniques importants et une main d'œuvre occupée à des tâches agricoles à cette époque.

#### 4.2.2.- Problèmes pathologiques

De grandes épidémies de Peste bovine, de Péripleuro-pneumonie contagieuse bovine, de charbon bactérien, ont sévi au Togo entraînant des pertes considérables. Ces fléaux ont pu être conjurés par la suite. Si actuellement ces entités pathologiques sont passées au second plan, d'autres maladies font payer un lourd tribut à l'élevage. En effet, la trypanosomiase, le charbon symptomatique, la peste des petits ruminants, la salmonellose, la maladie de Newcastle, la coccidiose, constituent une menace permanente pour les animaux. Par ailleurs, la perméabilité des frontières entrave une surveillance stricte qui permettrait d'éviter de nouvelles vagues d'épidémies à partir des pays voisins.

La contrainte pathologique est importante, car il n'y a que dans le système encadré que le suivi sanitaire est assez bien organisé. Les animaux subissent des traitements preventifs et curatifs, et sont régulièrement vaccinés.

.../...

Tandis que dans le système traditionnel, certains éleveurs préfèrent faire confiance à leur pharmacopée traditionnelle plutôt que de faire appel aux services vétérinaires.

#### 4.2.3.- Aléas climatiques

La production fourragère est conditionnée par la pluviométrie. Or, il s'avère que malgré les conditions climatiques a priori favorables au Togo les animaux souffrent du manque de pâturage, surtout pendant les saisons sèches, car les précipitations sont irrégulières et parfois même insuffisantes. D'autre part, il y a le manque d'eau qui entraîne des conséquences physiologiques sur la fonction de reproduction.

Après avoir présenté le Togo dans ses aspects socio-administratifs avec ses potentialités agro-pastorales et ses contraintes sur le plan de l'élevage, nous allons examiner dans la deuxième partie, l'approvisionnement en viande du pays.

II) DEUXIEME PARTIE :

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE

DU TOGO

## CHAPITRE 1 : PRODUCTION DE VIANDE

La production de viande au Togo est évaluée à partir des abattages contrôlés, qui englobent les animaux prélevés sur le cheptel national et importés sur pied à partir des pays voisins, principalement de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (C.E.B.V). Le Togo fait partie de cette institution (dont le siège est à Ouagadougou) créée en 1970, dans le but de concrétiser la réalisation des accords passés entre les pays membres. Parmi les plus importants accords figure l'organisation structurelle du commerce de la viande et du bétail ; les pays du sahel fournissent ainsi des animaux vivants aux pays côtiers dont les cheptels sont encore faibles.

### 1.- ABATTAGES CONTRÔLES

#### 1.1.- Espèces abattues

Les principales espèces abattues sont représentées par les bovins, les petits ruminants et les porcins.

En 1985, le Togo a abattu 33.315 bovins, 74342 petits ruminants, et 13.790 porcins (Tableau 9).

Des cas sporadiques d'abattages d'équidés sont notés, comme ce fut le cas en 1983 pour les chevaux et en 1984-1985 pour les ânes (Tableau 11).

Il est à noter que les volailles interviennent elles aussi dans la production de la viande au Togo. Elles sont pour leur part exploitées à 100 p.100.

#### 1.2.- Abattages contrôlés en 1985

Comme l'indique le tableau 9, les abattages sont surtout concentrés dans la ville de Lomé.

En effet, les bovins, les petits ruminants et les porcins abattus à Lomé

.../...

Tableau 9 : Abattages contrôlés en 1985 (en nombre de têtes)

Abattoirs	Bovins			Ovins	Caprins	Porcins	Asins
	Zébus	Taurins	Total				
Lomé	7.626	3.441	11.067	23.864	12.698	4.319	-
Maritime	325	893	1.128	3.556	5.669	2.193	-
Plateaux	2.823	2.196	5.019	3.322	4.594	963	-
Centre	1.776	2.575	4.351	1.596	1.518	1.209	-
Kara	-	6.185	6.185	1.996	3.053	2.334	-
Savanes	1.217	4.348	5.565	4.461	6.015	2.772	110
TOTAL	13.677	19.638	33.315	38.795	35.547	13.790	110

Source (46)

representent respectivement 33,2 p.100, 49,2 p.100 et 31,3 p.100 de l'ensemble des abattages togolais. La region maritime, dont une partie du ravitaillement est assurée par l'abattoir de Lomé, vient donc en tête dans la production de viande, suivie de la région des savanes et des plateaux. Les équides sont abattus dans la région des savanes.

### 1.3.- Importation d'animaux vivants

Pour connaître la production réelle nationale, il est important de pouvoir déterminer le nombre de têtes d'animaux importés sur pied.

Tableau 10 : Importations d'animaux vivants pour les années 1979 et 1985  
(en nombre de têtes)

Années	Origine	Espèces		Total
		Bovins	Ovins Caprins	
1979	Burkina Faso	11.854	3.313	15.167
	Niger	2.152	159	2.311
	Benin	345	-	345
	TOTAL	14.351	3.472	17.823
1985	Burkina Faso	8.557	7.771	16.328
	Benin	16	-	16
	Ghana	13	-	13
	TOTAL	8.586	7.771	16.357

Source : (10)

En 1985, le Togo a importé 8.586 bovins et 7.771 petits ruminants, soit 25,7 p.100 des bovins et 10,5 p.100 de petits ruminants abattus. Les animaux provenaient du Burkina Faso (principal fournisseur avec 99,6 p.100 de bovins et 100 p.100 de petits ruminants) du Benin et du Ghana.

.../...

les importations de bovins ont été très inférieures en 1965 à celles enregistrées en 1975 (Tableau 10).

Cette baisse est vraisemblablement due aux vagues de sécheresse (1973-1974, 1983-1984) qui ont sévi dans les pays du Sahel entraînant une baisse considérable des productions : le Burkina Faso ayant perdu 17 p.100 de son cheptel et le Niger 40 p.100.

D'autre part, il manque de moyens de transport adéquats (Camions) et les coûts de transport sont élevés.

#### 1.4.- évolution des abattages contrôlés

Le tableau 11 présente l'évolution des abattages contrôlés de 1975 à 1985.

D'une manière générale, l'évolution est positive surtout pour les petits ruminants. Des fluctuations sont notées en particulier pour les espèces bovines et porcines (Figure 1 à 4). Parmi les animaux vivants importés, les bovins sont majoritaires et les principaux pays fournisseurs sont le Burkina Faso et le Niger. Mais pour les raisons de sécheresse évoquées ci-dessus, les échanges intercommunautaires ont été perturbés d'une année à l'autre.

En ce qui concerne les porcs, ceux qui sont abattus proviennent du cheptel national. Leur nombre varie donc en fonction de la demande, qui généralement est faible.

#### 2.- ABATTAGES NON CONTRÔLÉS

Les abattages contrôlés n'illustrent pas la production exacte de viande au TOGO. En effet, il existe des abattages clandestins commercialisés et des abattages familiaux autoconsommés.

Les abattages non contrôlés commercialisés s'effectuent d'une manière générale par les restauratrices et les vendeurs de soupe. Les premières abattent en moyenne un petit ruminant par jour ; la Capitale à elle seule en compte une cinquantaine. Les seconds sont en nombre plus réduit et abattent



Tableau 11 : Evolution des abattages contrôlés de 1976 à 1985 (en nombre de têtes)

espèces	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
bovins	23677	18327	28809	33325	23327	25167	22514	24792	25122	33315
ovins	20513	23809	23910	24900	25000	24947	27460	31110	30613	36795
caprins	16930	21970	22072	22971	23075	27946	25350	28715	28260	35547
porcins	11607	9898	13023	10806	20355	14759	12962	14521	12759	13790
équins	-	-	-	-	-	-	-	110	-	-
asins	-	-	-	-	-	-	-	-	75	110

Source : (46)

Figure 1 : Evolution des abattages contrôlés de bovins de 1976 à 1985 (en nombre de têtes)

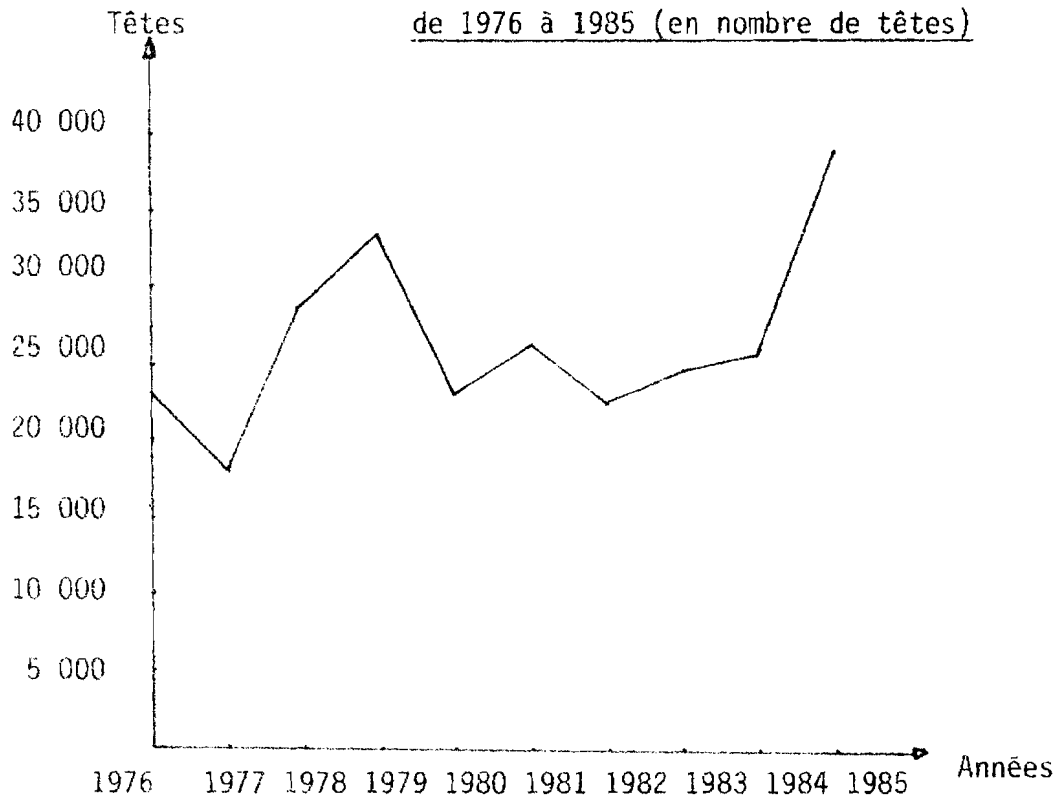


Figure 2 : Evolution des abattages contrôlés d'ovins de 1976 à 1985 (en nombre de têtes)

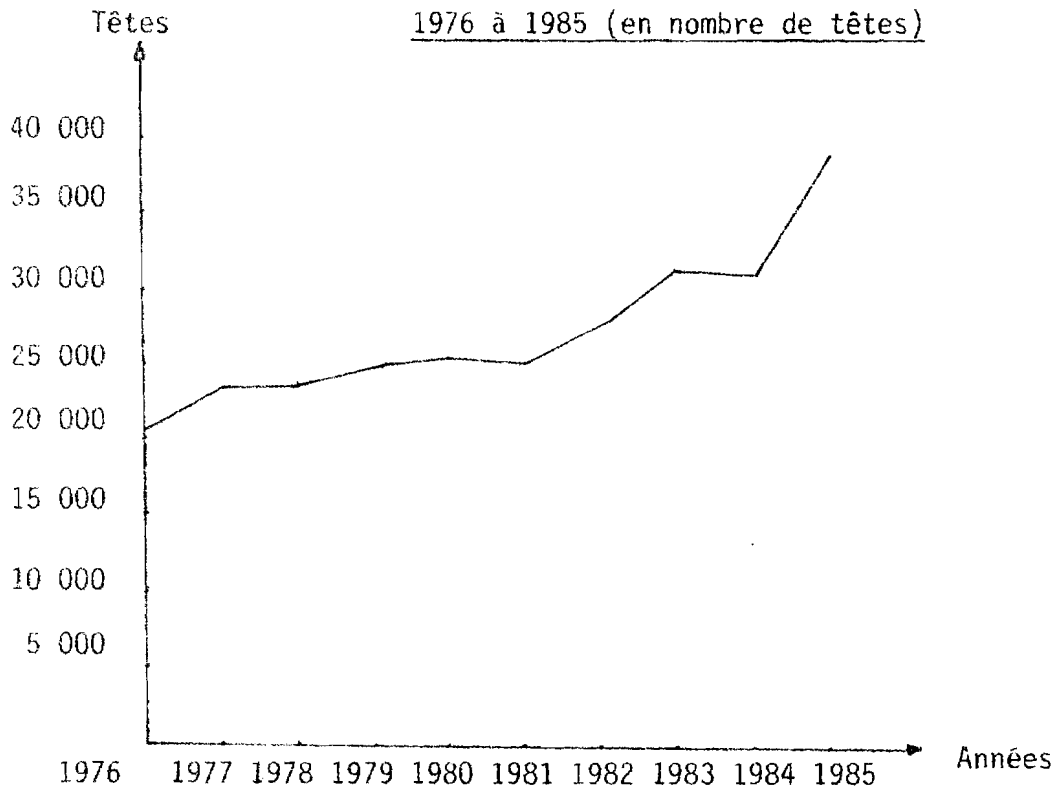


Figure 3 : Evolution des abattages  
contrôlés de caprins de 1975 à 1985 (en nombre de têtes)

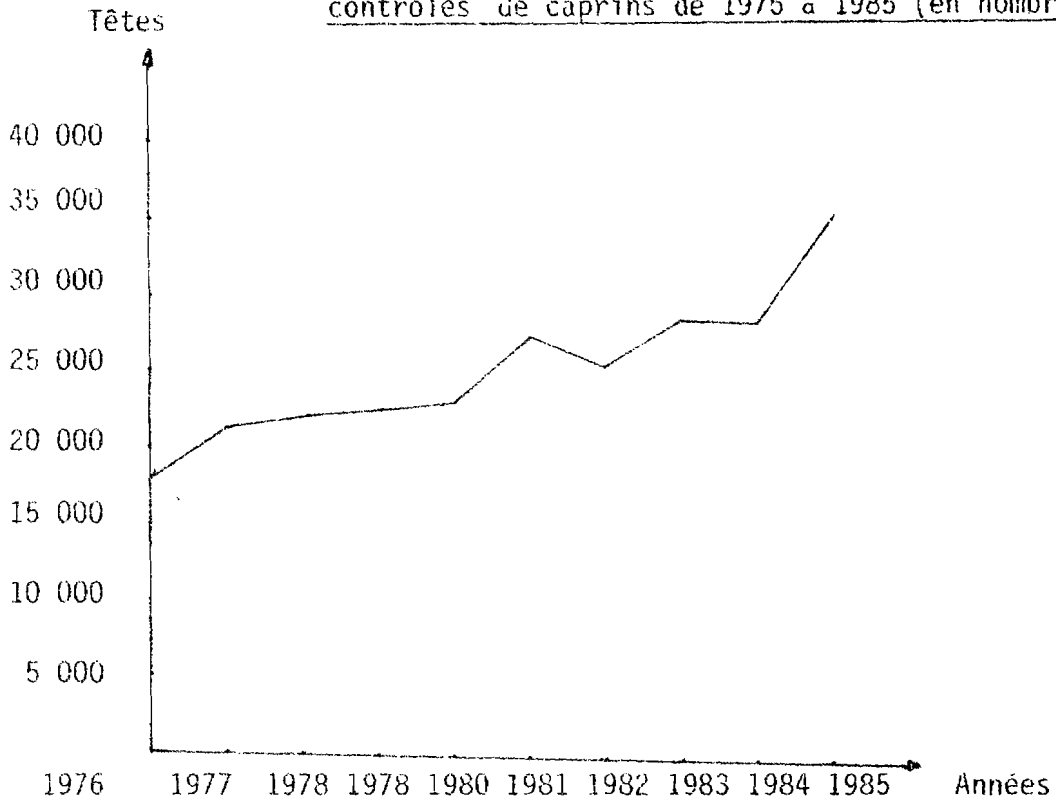
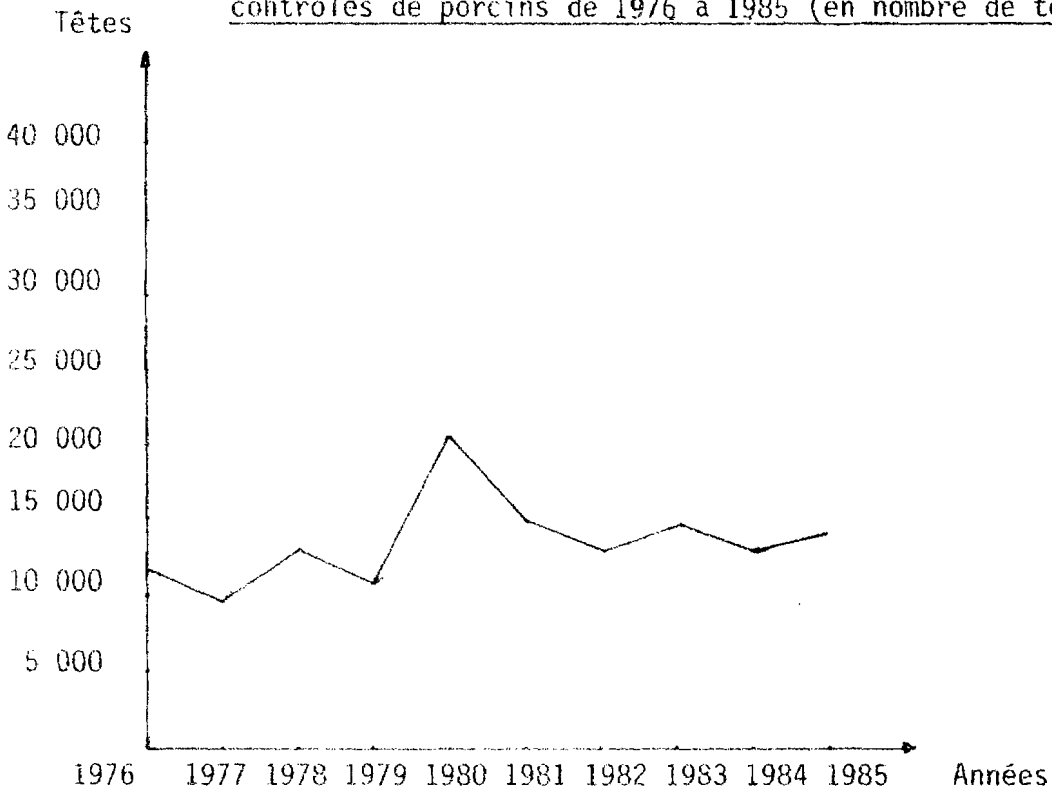


Figure 4 : Evolution des abattages  
contrôlés de porcins de 1976 à 1985 (en nombre de têtes)



un à deux petits ruminants par semaine. Les abattages non contrôlés de porcs ont lieu pour leur part surtout les week-ends dans la Capitale, et les jours de marché dans les villages. Des bovins sont également abattus sans contrôle les jours de marché dans certaines localités, en particulier vers le nord du pays. Quant aux abattages non contrôlés autoconsommés, ils sont surtout représentés par les consommations familiales, au cours des fêtes et diverses cérémonies. Ils n'intéressent que très rarement les bovins.

L'essentiel de l'approvisionnement en viande du Togo repose sur l'importation de viandes congelées.

## CHAPITRE 2 : IMPORTATION DE VIANDES CONGELÉES

### 1.- HISTORIQUE

Pour satisfaire leurs besoins en viande, les pays côtiers ont trois sources d'approvisionnement : la production locale, les importations d'animaux vivants à partir des pays sahéliens et les importations de viandes congelées à partir d'autres continents. Les vagues de sécheresse qui ont sévi dans les principaux pays sahéliens exportateurs de bétail en Afrique de l'Ouest ont diminué leur disponible exportable.

À la même période, des facteurs tout à fait autres que la sécheresse du sahel ont contribué à augmenter les provisions mondiales de viande bovine. Pour protéger leurs propres producteurs de viandes, la Communauté Économique Européenne (CEE), le Japon et les États-Unis ont alors renforcé les mesures protectionnistes relatives à l'importation de viandes.

En conséquence, les principaux pays exportateurs en particulier l'Argentine, ont vu leurs stocks augmenter et leurs débouchés commerciaux diminuer. Les pays exportateurs se sont donc mis à explorer de nouveaux marchés. Jusqu'en 1975, les pays côtiers n'avaient importé que de petites quantités de viande. Mais ces derniers se sont vus contraints de se tourner vers d'autres pays pour couvrir leurs besoins. Ceci a permis aux pays exportateurs de viande de l'Europe et de l'Amérique Latine, de pénétrer le marché de l'Afrique de l'Ouest qui jusque là avait été un système fermé comprenant exclusivement les états côtiers et sahéliens. Dès lors, le marché de la viande de l'Afrique de l'Ouest a commencé à s'intégrer dans une certaine mesure dans l'économie mondiale de la viande (10).

C'est ainsi qu'ont pris forme les importations de viandes congelées au Togo.

### 2.- VIANDES IMPORTÉES

L'importation de viandes congelées concerne plus particulièrement les bovins et les volailles.

.../...

Néanmoins les viandes d'autres espèces sont également importées à un degré moindre.

### 2.1.- Origine et moyens de transport

Les viandes congelées proviennent de la CEE, des USA et du Canada. La CEE est le principal fournisseur, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où elle a enregistré en 1977 un excédent de production de volaille de 166.000 tonnes, avec un taux de couverture de 105,10 p.100 au lieu de 96,4 p.100 en 1963 (28) ; il lui a donc fallu des débouchés pour écouler ses surplus. Il faut noter que la CEE ne produit pas nécessairement les viandes qu'elle exporte vers certains pays africains, notamment vers le Togo. En 1985 par exemple, les viandes importées étaient en provenance des pays suivants : République Fédérale d'Allemagne (RFA), USA, France, Belgique, Pays Bas, Royaume Uni, Islande, Irlande, Danemark, Suède, Argentine et Nouvelle Zélande (les trois derniers ne faisant pas partie de l'Europe des 9 de l'époque). Mais, toutes (sauf celles en provenance des USA et du Canada : surtout les croupions de dindes) transitent nécessairement par la CEE ; elle seule a actuellement le monopole du marché togolais.

Le moyen de transport le plus communément utilisé est le bateau. La marchandise est entreposée soit dans des cales frigorifiques, soit dans des conteneurs frigorifiques. Ces derniers ont très souvent la préférence des propriétaires à cause des pertes fréquemment enregistrées dans les cales.

### 2.2.- Morceaux de découpe importés

La découpe permet de classer les différents morceaux obtenus en catégories de choix.

#### 2.2.1.- Bovins

L'espèce bovine occupe un rang important dans les importations de viandes congelées au Togo ; celles-ci intéressent principale-

.../...

ment les morceaux de la poitrine, ou pis de boeuf (flanchet, tendron, milieu de poitrine et gros-bout de poitrine) et du panneau (bavette, plat de côtes couvert et plat de côtes découvert). L'ensemble panneau et pis de boeuf est designe sous le nom de CAPARACON, communément appele "CAPA" (figure 5).

Neanmoins des morceaux de meilleurs choix (1ère categorie), sont généralement importes mais, pour une clientèle assez restreinte. A cet effet, des importations de morceaux de l'ailoyau (filet, faux-filet, rumsteak) et de la cuisse, sont parfois effectuées.

### 2.1.2.- Volailles

A l'origine, les importations portaient uniquement sur les croupions de dindes. Mais, avec l'évolution que connait actuellement cette pratique au Togo, une diversification a été notée.

Parmi les Anseriformes, des dindonneaux entiers d'une part, des croupions, des ailes, des cuisses et des pilons de dindes d'autre part, sont les principales parties commandées.

Parmi les Galliformes, les importations sont représentées par des poules et poulets entiers, ainsi que par des ailes et des pattes.

### 2.1.3.- Autres espèces

Elles sont surtout représentées par les porcs, les petits ruminants et parfois les veaux, mais dans des proportions reduites.

Concernant les porcs, les morceaux de la longe (pointe-de filet, milieu-de filet, carré de côtes, echine à 5 côtes et bout de devant), les pieds, parfois le jambon entier, sont importées (figure 6). Signalons également que les oreilles et le foie sont interessés par ces importations.

Les petits ruminants et les veaux arrivent souvent en entier ; sinon les importateurs ne s'intéressent qu'à des parties nobles à savoir le gigot

.../...

Figure 5: Découpe du boeuf (découpe de Paris)

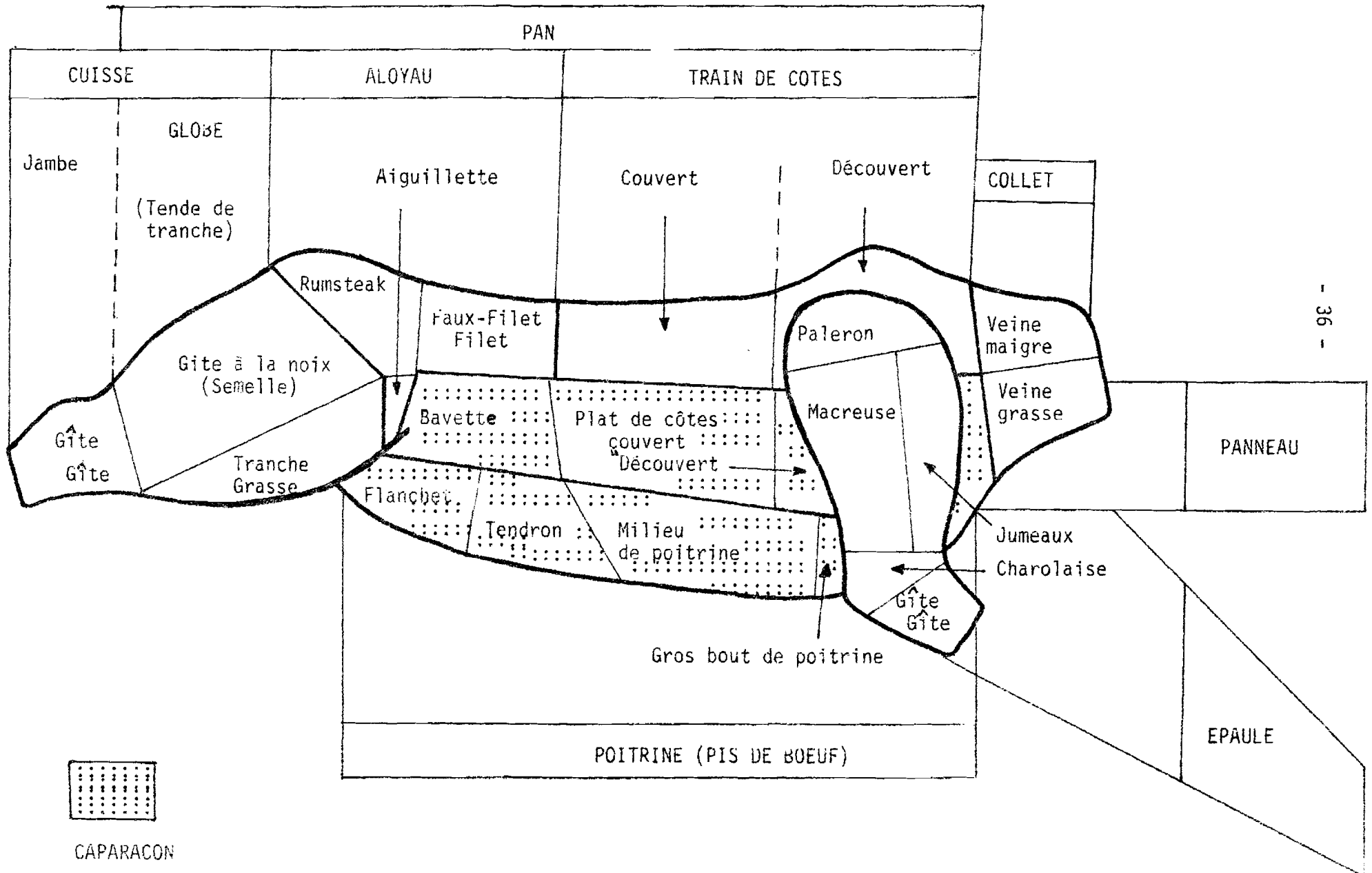




Figure 6 : Découpe du porc (découpe de Paris)

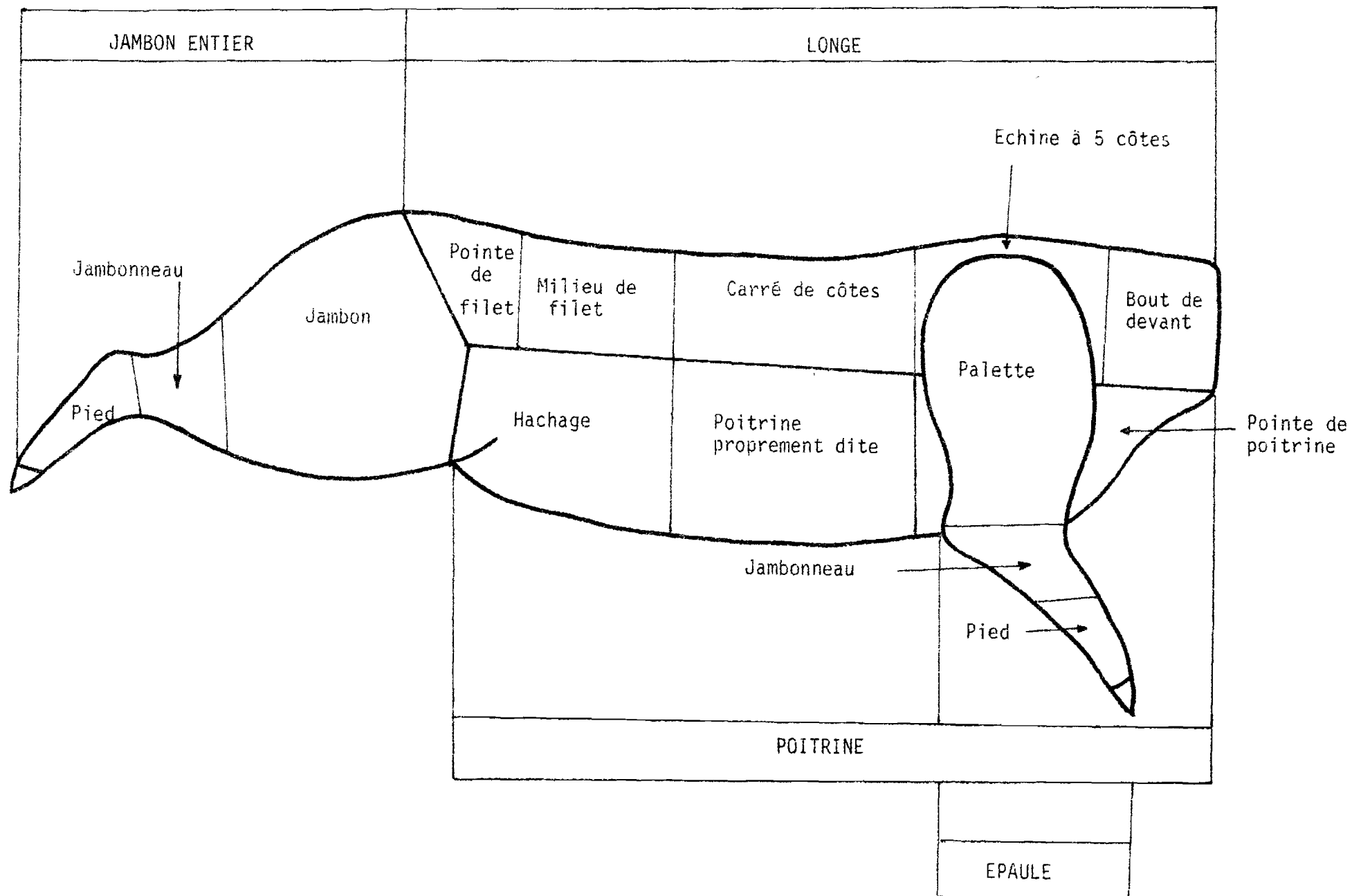


Figure 7 : Découpe des petits ruminants (découpe de Paris)

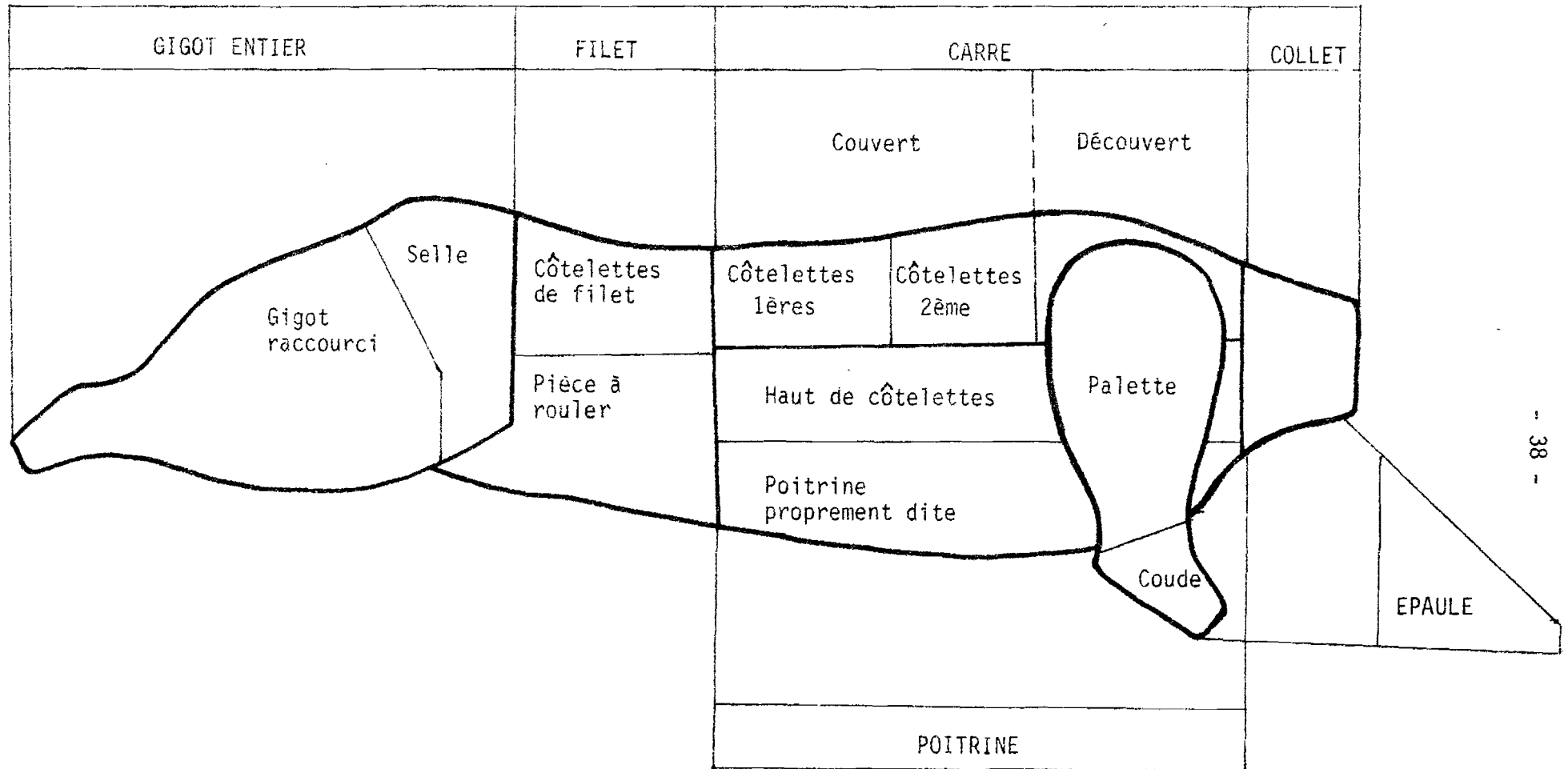
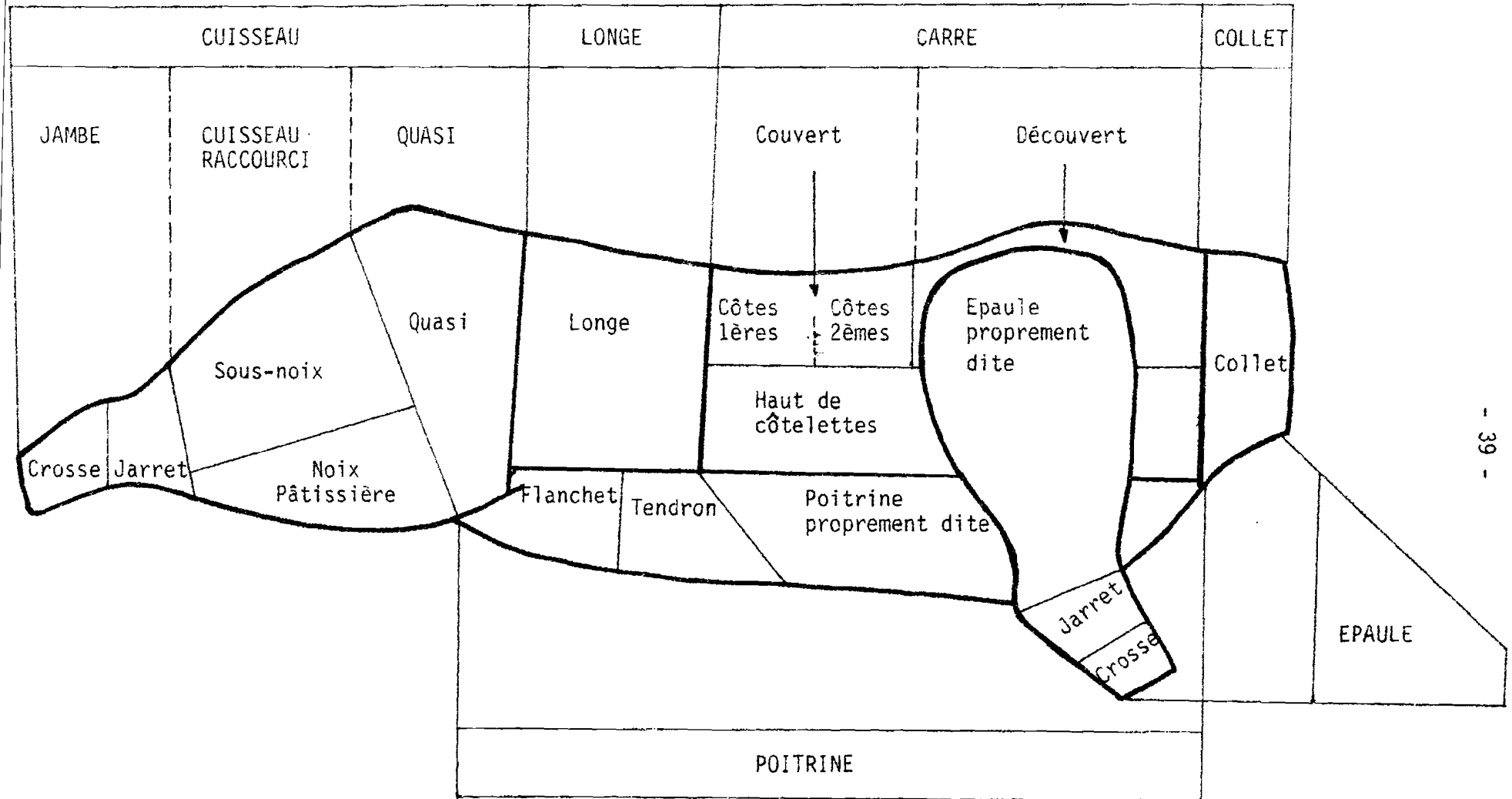


Figure 8 : Découpe du veau (découpe de Paris)



entier et le filet pour les petits ruminants (figures 7), le cuisseau et la longe pour les veaux (figure 8).

Les lapins pour leur part arrivent en entier. Leur importation est rare et intéresse surtout les magasins type "grande surface".

### 2.3.- Quantités importées

Ce sont d'importantes quantités de viandes qui sont débarquées sur le territoire togolais. Selon la direction du service des douanes, l'année 1985 a enregistré 10.173,9 tonnes de viandes importées, dont 3.271,1 tonnes pour les volailles (soit 32,1 p.100 du total importé). Le service vétérinaire pour sa part enregistrait pour la même année 5.835,7 tonnes de viande bovine, 12 tonnes de viande de petits ruminants, 1 tonne de viande d'autres espèces et 2.698,6 tonnes de chair de volaille, soit un total de 8.547,3 tonnes pour lequel la viande bovine représentait 68,3 p.100 et la volaille 31,6 p.100. Comme nous pouvons le constater, il y a une discordance dans les données, celles du service vétérinaire étant inférieures de 1.626,6 tonnes (soit 16 p.100). En fait, le contrôle de certaines quantités échappe au service vétérinaire à leur arrivée au port. C'est un fait déplorable qu'il nous a été donné de constater, certains importateurs parvenant à ouvrir leurs conteneurs sans la présence d'un agent vétérinaire. Nous estimons que les quantités importées sont beaucoup plus importantes que les données enregistrées.

En effet, il existe une douzaine d'entrepôts frigorifiques dans la Capitale et chacune importe au moins 1000 tonnes par an. Parmi les plus importantes figure "Tégo frigos", avec les quantités suivantes (tableau 12) :

.../...

Tableau 12 : Quantités de viandes congelées importées par l'entreprise "Togo frigos" de 1983 à 1987 (en tonnes)

Années	Poids
1983	2.500
1984	3.900
1985	4.200
1986	4.900
1987	6.800

Source : Togo Frigos.

Nous constatons que les importations ont progressé régulièrement jusqu'en 1987 pour cette entreprise.

D'une manière générale, l'évolution des importations pour la période allant de 1980 à 1985 montre une augmentation régulière jusqu'en 1984 (sauf pour l'année 1982 dont le poids très faible nous fait hésiter quant à sa fiabilité), et une légère baisse en 1985 (tableau 13 et figure 9).

Tableau 13 : Quantités de viandes et abats congelés importés de 1980 à 1985 (en tonnes)

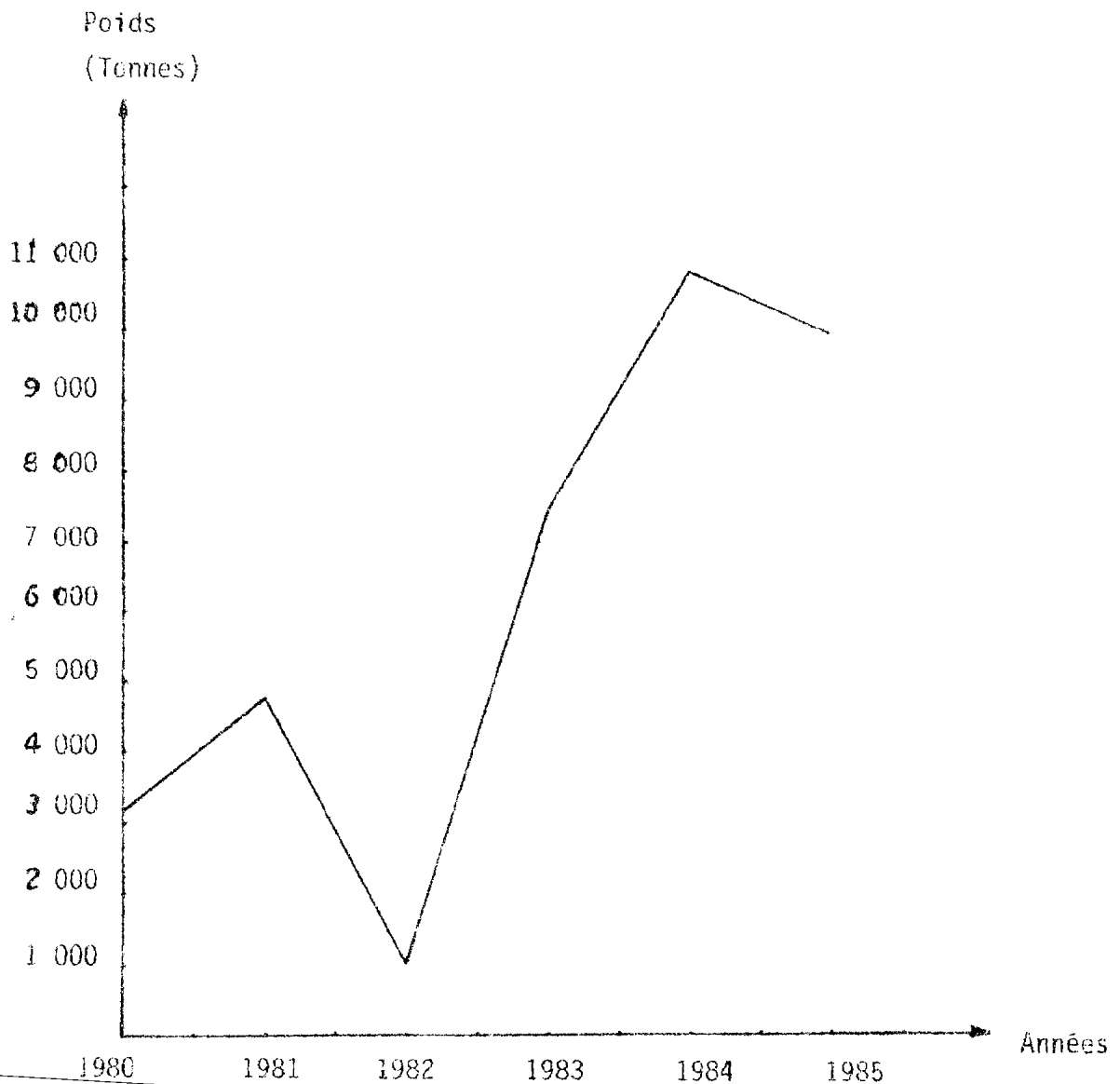
Années	Poids
1980	3.011,2
1981	4.777,9
1982	994,2
1983	7.296,4
1984	10.938,4
1985	10.173,9

Source (45).

.../...

Nous avons eu à déplorer ici également un fait : le service vétérinaire ne disposait pas de données sur les importations de 1980 à 1982. La raison qui nous a été fournie est qu'à cette époque aucun contrôle n'était effectué, et que les viandes, dès leur arrivée, étaient directement mises sur le marché pour la consommation. Ce n'est qu'en 1983 qu'ils ont découvert les entrepôts frigorifiques et exigé des propriétaires un contrôle du produit avant sa commercialisation. C'est donc à partir de ce moment que des données ont pu être enregistrées dans leurs rapports annuels.

Figure 9 : Evolution des quantités de viandes congelées importées au Togo de 1980 à 1985



## 2.4.- Conditionnement

Il est défini comme étant l'ensemble des procédés physiques et accessoires de conservation des aliments, mis en oeuvre pour s'opposer à l'action de l'oxygène et de l'humidité de l'air, tout en limitant les contaminations microbiennes exogènes, les chocs et les actions mécaniques. Il peut être effectué sous vide ou sous gaz neutres.

Le conditionnement sous vide, en supprimant la présence d'oxygène au contact de la viande, exerce une action inhibitrice sur la microflore. Par la même occasion, il empêche les modifications de couleur liées à l'action de l'oxygène sur la myoglobine. Il est réalisé à l'aide de films plastiques(35).

Le conditionnement sous gaz neutres utilise soit de l'azote, soit du gaz carbonique, soit le mélange azote-gaz carbonique.

Contrairement à l'azote, le gaz carbonique permet de prolonger la conservation ultérieure des viandes, car il a un effet bacteriostatique qui persiste après ouverture de l'emballage.

En ce qui concerne les produits qui arrivent sur le marché togolais, seuls les poules et poulets entiers répondent au conditionnement sous vide, les autres étant enveloppés sous films plastiques. Ainsi conditionnés, ils sont emballés dans des cartons ; ceux-ci ont l'inconvénient d'être perméables à l'eau.

## 3.- CIRCUIT COMMERCIAL

Il est relativement simple et se résume en : réception et déchargement du contenu des conteneurs au port, acheminement vers les entrepôts frigorifiques, stockage, distribution. Étant donné que les entrepôts ne disposent que de très peu de camions isothermes (un à deux pour ceux de grande taille), l'essentiel de l'acheminement est réalisé par les camions de transports non aménagés à cet effet.

.../...

Les entrepôts, à partir de leurs stocks, procèdent ensuite à la vente en gros, en demi-gros et parfois même au détail. Le gros et demi-gros sont destinés aux magasins dotés de vitrines réfrigérantes et aux revendeuses sur étals. D'autre part, certains hôtels et restaurants s'approvisionnent au niveau de ces entrepôts. Des livraisons en gros sont également effectuées à partir des entrepôts vers les grands centres d'autres régions du Togo, le transport est effectué la nuit, en camion isotherme ou non selon la distance à parcourir.

Il est à noter que les viandes importées ne sont pas toutes consommées sur le territoire national, une partie étant réexportée vers le Ghana et le Bénin (ces quantités réexportées ne sont pas comptabilisées par les services d'élevage, elles sont plutôt mentionnées dans la "rubrique exportation" par les services de douanes). Les femmes ghanéennes commandent surtout du "CAPA" très gras (supérieur à 40 p.100 de graisse) pour la consommation après saumurage et pour fabriquer du savon. Les croupions de dinde représentent l'essentiel des réexportations vers le Bénin.

#### 4.- ACCEPTABILITE PAR LES CONSOMMATEURS

Les importations de viandes congelées au Togo ont débuté depuis les années 1970 par la volaille en provenance des États-Unis. Nous estimons donc que si cette pratique continue jusqu'à présent et que les tonnages croissent régulièrement c'est que l'acceptabilité du produit par la population est bonne.

D'un point de vue général, l'observateur placé sur le marché togolais est frappé par l'affluence des clients vers ces viandes, au détriment des viandes locales dont le commerce a considérablement baissé.

Nous avons effectué un sondage en interrogeant 500 personnes au niveau des points de vente. Nous avons enregistré 410 personnes soit 82 p.100, qui acceptent sans conditions ces produits; elles sont principalement représentées par les ménages de revenus faibles. D'ailleurs, la principale raison que ces personnes avancent pour se justifier est le prix, car elles di-

.../...



saient que si la viande locale ne coûtait pas si cher, elles la préféreraient à la viande importée, à cause de sa succulence qui est bien meilleure.

Les 90 autres étaient représentées pour l'essentiel par les personnes à revenus plus substantiels. Elles nous ont fait savoir qu'elles ne consomment jamais ces viandes parce qu'elles doutent de leur qualité hygiénique d'une part, et que d'autre part elles n'ont aucun goût.

Certaines personnes ne les acceptent pas pour le simple fait qu'elles sont congelées.

Le prix influence donc beaucoup cette acceptabilité, car il permet à un nombre de familles de consommer quelques morceaux de viande à chaque repas, des cas de 50 à 100 FCFA étant constitués au niveau des états. Nous estimons ainsi que l'acceptabilité est en fait une résignation qui pousse le consommateur à acheter ces viandes. Si la différence de prix n'était pas aussi marquée, le commerce de la viande locale n'aurait certainement pas connu de déclin.

.../...

## CHAPITRE 5 : COUVERTURE DES BESOINS : CONSOMMATION DE VIANDE

Après avoir examiné la production de viande et les importations de viandes congelées, nous allons essayer de déterminer le niveau de couverture des besoins en viande au Togo.

La consommation de viande est influencée par un certain nombre de facteurs dont l'accroissement démographique.

S'il y a accroissement démographique sans augmentation de production de viande, il y aura une diminution du disponible par tête d'habitant et par conséquent un déficit dans la couverture des besoins. Or la population togolaise qui est pour l'essentiel jeune, doit avoir une alimentation riche en protéines ; celles d'origine animale et en particulier de la viande, sont les plus indiquées.

### Production nationale contrôlée

Nous avons indiqué dans le tableau 14 les quantités globales que représentent les abattages contrôlés tant en poids carcasse qu'en poids abats.

De 1960 à 1965, la production de viande a progressé de 24,7 p.100 soit normalement une évolution de 4,1 p.100 par an. Eu égard à la croissance démographique estimée à environ 3 p.100 par an, il apparaît que la production nationale contrôlée peut suffire à subvenir aux besoins de la population en viande. Mais il est quand même difficile que 5.233.200 Kg de viande puisse fournir à 3.153.000 habitants le nombre de kilogrammes nécessaire à chaque individu pour couvrir ses besoins. Ceci nous a amené à estimer le disponible national réel pour 1965 (tableau 15) en considérant que les abattages sont effectués à partir des taux d'exploitation précises.

.../...

Tableau 14 : Production nationale contrôlée de viande et abats de 1980 à 1985 (en tonnes)

ANNEES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		PORCINS		TOTAL
	Poids Carcasse	Poids abats	Poids Carcasse	Poids Abats	Poids Carcasse	Poids Abats	Poids Carcasse	Poids Abats	
1980	2280,1	613,2	250,0	50,0	184,0	46,2	549,6	61,1	3940,8
1981	2006,1	670,2	249,5	49,0	223,0	55,9	500,5	44,3	4164,0
1982	2203,4	495,3	274,0	54,9	202,3	50,7	350,6	38,9	3674,2
1983	2423,7	545,4	311,1	62,3	229,8	57,5	392,1	43,6	4071,5
1984	2402,0	552,7	300,2	61,3	220,1	56,5	344,0	36,3	4047,0
1985	3204,0	733,4	388,0	77,0	284,4	71,1	372,4	41,4	5233,2

disponible national estime

Dans ce but, nous allons utiliser un certain nombre de paramètres, à savoir le taux d'exploitation des différentes espèces (tableau 15), le poids carcasse et le poids abats.

Tableau 15 : taux d'exploitation suivant les espèces (en p.100)

Espece	Taux d'exploitations
bovins	13
ovins-Caprins	35-40
Porcins	60
Volailles	100

Source : (46)

.../...

Tableau 10 : Estimation du disponible national en viande pour l'année 1985

	bovins	ovins caprins	porcins	volailles	TOTAL
Effectif	379.000	2.509.000	596.000	5.017.000	8.501.000
Taux d'exploitation	13 p.100	37,5 p.100	69 p.100	100 p.100	-
nombre de têtes exploitées	49.276	963.375	367.600	5.017.000	6.387.245
Poids moyen carcasses	90 Kg	10 Kg	16 Kg	1 Kg	-
Poids moyen abats	22 Kg	2 Kg	3 Kg	-	-
Tonnage carcasses	4.434,2	9.633,6	6.436,8	5.017,0	25.521,6
Tonnage abats	1.084,0	1.926,6	1.072,8	-	4.083,6
TOTAL carcasses et abats	5.518,0	11.560,0	7.509,6	5.017,0	29.605,2
P.100	18,6	39,0	25,4	17,0	100

Comme l'indique le tableau 10, le disponible national estimé en 1985 de viandes et abats toutes espèces, s'élevait à 29.605,2 tonnes. La part des différentes espèces est alors évaluée à 18,6 p.100 pour les bovins, 39 p.100 pour les petits ruminants, 25,4 p.100 pour les porcins et 17 p.100 pour les volailles. Il en ressort que le Togo aurait dispose de plus de viande pour les besoins de sa population d'une part. D'autre part, cette estimation nous fait remarquer la part importante du petit élevage et le rôle qu'il peut jouer dans la production de viande.

.../...

Consommation globale et par habitant de toutes les viandes

La production nationale contrôlée de viandes et abats en 1985 ne représentait que la sixième partie du disponible national estimé, soit 18 p.100. Les volailles n'étant pas comptées, la production nationale totale les incluant serait le tiers du disponible estimé, soit 33 p.100. Dans ces conditions, la consommation par habitant est de 4,3 kg par an, alors qu'elle serait de 10,3 kg selon le disponible national estimé.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (Oms) citée par la GTZ (39), une alimentation équilibrée doit pouvoir offrir annuellement une ration de 25 kg de viandes et de poissons à chaque habitant. Dans ce contexte, en 1985, le togolais ne disposait que de la moitié de ce qui est préconisé, à savoir 4,3 kg de viandes et 3,2 kg de poissons (selon les quantités de poissons disponibles en 1985, à partir de la production locale et des importations). Mais considérant le disponible national estimé de viandes la quantité per capita serait de 18,5 kg, ce qui est déjà plus proche des estimations de l'Oms.

Vu que le taux d'accroissement du cheptel est faible (2,5 p.100 pour les bovins, 5 p.100 pour les petits ruminants, 3 p.100 pour les porcins et 9 p.100 pour les volailles) (48) (12), il n'est pas possible de respecter les taux d'exploitation préconisés au risque d'épuiser très rapidement les effectifs. En effet, le troupeau bovin serait épuisé en 9 ans, les ovins-capris en 3 ans et les porcins en 2 ans. C'est justement pour éviter cette éventualité que le Togo a limité l'exploitation de ses animaux pour faire appel aux importations de viandes congelées. La consommation globale et par habitant de toutes les viandes de 1980 à 1985 (tableau 17), fait ressortir que les viandes congelées importées améliorent la consommation individuelle. Elles permettent même de doubler cette dernière au cours des années 1984 et 1985, période à laquelle ces importations ont connu une intense activité sur les marchés togolais, et qui s'est maintenue jusqu'en 1987.

.../...

Tableau 17 : Consommation globale et par habitant de toutes les viandes de 1980

à 1985

Années	Production locale disponible (en tonnes)					Consommation par habitant et par an (en Kg)	Importation de viandes congelées (en tonnes)	Quantité totale de viande disponible (en tonnes)	Consommation par habitant de toutes les viandes (en Kg et par an)
	bovins	Ovins Caprins	Porcins	Volailles	Total				
1980	3133,8	530,8	310,7	1978,7	6319,5	2,4	3011,2	9330,7	3,5
1981	3142,5	578,9	442,8	1741,1	5905,4	2,3	4777,9	10683,3	3,9
1982	2701,7	583,0	339,5	3901,0	7575,2	2,7	994,2	8569,4	3,1
1983	2975,1	660,7	435,7	4628,0	8699,5	3,1	7296,4	15996,0	5,6
1984	3014,7	650,1	382,8	4741,0	8788,6	3,0	10930,4	19727,0	6,7
1985	3998,3	821,1	413,0	5017,0	10250,2	3,3	10173,9	20424,1	6,5

mais, un retour en arrière nous fait remarquer que la consommation par habitant sur la période étudiée ne connaît pas d'évolution positive en tant que telle, malgré l'importance que prennent ces importations.

Dans le passé, les quantités disponibles étaient plus élevées pour une population plus faible ; en 1972, la production nationale du Togo était de 13.000 tonnes pour un disponible de 15.000 tonnes, soit 2.000 tonnes pour l'ensemble des importations et sur ces 2.000 tonnes, les viandes congelées ne représentaient que 322,6 tonnes. Le disponible individuel était alors de 7,5 kilogrammes par an soit une quantité plus élevée que le disponible per capita de 1985 (6,5 kilogrammes par an, si l'on ne considère que la production nationale).

Si l'on prend en compte toute la consommation intérieure en viandes et abats de 1972 (29.617,1 tonnes), le Togo n'enregistrait qu'un déficit de 1.174,1 tonnes et couvrait 95 p.100 des besoins (10).

En 1985, les importations de viandes congelées étaient 32 fois plus importantes que celles de 1972, néanmoins, le déficit était encore plus lourd (11.149,6 tonnes) ; le taux de couverture des besoins restant le même (95 p.100) et le disponible individuel plus faible (6,5 kilogrammes par an).

Si les importations de viandes congelées que le Togo a fini par tolérer améliorent sensiblement le disponible de viande par habitant, ces mêmes importations posent cependant un certain nombre de problèmes notamment économiques et sanitaires. C'est l'objet de la troisième partie de notre travail.



TROISIEME PARTIE :

INCIDENCES ECONOMIQUES ET SANITAIRES  
DE L'IMPORTATION DES VIANDES CONGELEES AU TOGO

## CHAPITRE 1 : INCIDENCES ECONOMIQUES

Alors que la conjoncture économique mondiale est difficile et que le fardeau de la dette extérieure pose lourdement sur les pays en voie de développement, l'on constate qu'au Togo, l'importation de viandes congelées est encouragée plutôt que l'accroissement de la production nationale.

Or les importations agissent sur l'économie d'un pays de deux façons :

- directement, d'une part en déséquilibrant la balance commerciale, d'autre part en affaiblissant les moyens de paiement, par ponction des réserves de devises ;
- indirectement, en décourageant la production nationale.

### 1.- INCIDENCE SUR LA BALANCE COMMERCIALE ET SUR LES MOYENS DE PAIEMENT

L'importation de viandes congelées dont les quantités augmentent chaque année, contribue à accentuer le déséquilibre déjà important de la balance commerciale du Togo. Pour la seule année 1984, ce pays a importé 10.938,4 tonnes de viandes congelées, pour une valeur d'environ 2.300 millions de F.CFA. Les transactions commerciales avec les pays européens ne se faisant qu'en devises, les avoirs extérieurs du Togo ont diminué d'autant. Ce fait est d'autant plus inquiétant que les cours des produits agricoles d'exportation (café, cacao, notamment) ne cessent de chuter sur les marchés mondiaux. La rentrée de devises diminue donc de plus en plus.

Quant on sait l'importance de ces dernières pour le développement d'un pays, l'on comprend que les importations de biens de consommation sont à décourager. En effet, l'acquisition de biens d'équipements indispensables au développement de certains secteurs importants s'en trouve très limitée.

.../...

Au cours de notre enquête, il est apparu que ces importations sont tolérées parce qu'elles constituent une source de rentrées pour les caisses de l'Etat sous forme de recettes fiscales. En fait, ces taxes ont rapporté à l'Etat la somme de 277 millions environ pour l'année 1984. Elles se découpent de la manière suivante :

- Viandes (environ 7.000 tonnes pour une valeur d'environ 1.791 millions de FCFA) ;
  - \* droit fiscal : 10 p.100 de la valeur mercuroiale (50 francs le kilo net), soit environ 56.800 mille FCFA ;
  - \* taxe statistique : 2 p.100 de la valeur CAF (Coût - Assurance - Frêt.) soit environ 35.940 mille FCFA ;
  - \* taxe de péage : 200 FCFA/tonne soit environ 1.400 mille FCFA ;
  - \* taxe locale : 3 p.100 (prix CAF + droit fiscal + taxe statistique + taxe de péage) soit environ 56.700 mille FCFA. ;
  - \* timbre douanier : 4 p.100 (droit fiscal + taxe statistique + taxe de péage + taxe locale) soit environ 6 millions de FCFA.

Le total des taxes sur la viande était d'environ 157 millions de FCFA.

- Volaille (environ 4.000 tonnes pour une valeur d'environ 1.009 millions de FCFA.

Dans ce cas, seul le droit fiscal change (100 francs au lieu de 50 francs le kilo net). En suivant le même cheminement, nous avons un total d'environ 120 millions de FCFA de taxes.

Etant donné que les tonnages augmentent chaque année, les sommes perçues par l'Etat en font autant. Cependant, il ne faut pas voir ce seul aspect positif et ignorer les effets nefastes de ces importations sur l'élevage.

## 2.- INCIDENCE SUR L'ELEVAGE

Pour mieux percevoir la portée de cette incidence, il convient d'abord de mettre en évidence les liens qui existent entre l'élevage et l'économie d'un pays.

.../...

## 2.1.- Rôle de l'élevage dans l'économie d'un pays

En plus de son rôle social et de celui de production de protéines animales en quantité et en qualité suffisantes pour l'alimentation humaine, l'élevage est une activité économique pour les éleveurs mais aussi pour leur pays. De ce point de vue, il constitue une source de revenus et contribue ainsi à améliorer le niveau de vie des populations. RUBINET (H.), cite par DJATO (12), le dit clairement : "le développement rapide de l'élevage sous toutes ses formes représente une forme originale et efficace de constitution d'épargne et d'apport de capitaux. Il ne recourt pas à une subordination économique étrangère comme l'industrialisation".

Il participe également à l'accroissement du Produit Interieur brut (PIB) d'un pays suivant l'importance qui lui est accordée.

A titre d'exemple, la part de l'élevage dans le PIB est de 20 p.100 au Niger et de 12 p.100 au Burkina Faso (10) ; au Togo, elle n'est que de 2 p.100, soit 0,3 p.100 du secteur primaire (39).

L'élevage togolais est resté une activité marginale ; les effectifs et les taux de croissance des différentes espèces exploitées sont trop faibles pour faire l'objet d'un commerce extérieur rentable pour l'Etat. Mais, si l'agriculture occupe une place de choix dans l'économie du pays (84 p.100 du secteur primaire), c'est qu'il lui a été accordé une attention toute particulière par rapport à l'élevage.

## 2.2.- Incidence sur l'élevage togolais

### 2.1.1.- Production

Compte tenu des taux de croissance que connaissent les animaux au Togo, l'élevage ne saurait pourvoir aux besoins alimentaires de la population. C'est dans ce contexte que l'Etat a entrepris de promouvoir les productions animales nationales en créant des fermes, mais également en important les viandes congelées. Il entend par là limiter l'exploitation du cheptel et favoriser ainsi son accroissement progressif. Mais, nous estimons qu'un tel but ne saurait être atteint sans un ajuste-

.../...

ment des quantités importées avec le développement de la production nationale. Or il s'avère que ces quantités sont sans cesse croissantes, alors que paradoxalement, le cheptel ne connaît pas d'évolution positive que devrait entraîner cette pratique (tableau 1 à 5). Par ailleurs, des tableaux 18 et 19, il ressort que les prix des viandes importées sont très bas par rapport à ceux de la viande locale.

bien que les viandes congelées importées soient de qualité très inférieure aux viandes locales (comparaison de bovins de 2ème mais surtout de 3ème catégorie, volailles élevées industriellement), leur prix fait qu'elles sont accessibles à une grande partie de la population.

La conséquence est que les éleveurs, ne trouvant plus de débouchés pour leurs produits, sont découragés ; le circuit de production s'en trouve perturbé.

Tableau 18 : Prix comparés des viandes locales et des viandes congelées importées sur le marché de Lomé (en FCFA)

	Viande locale		Viande importée	
	Morceaux	Prix/Kilo .	Morceaux	Prix/kilo .
bovins	Filet	1.500	"Capa"	400
	Faux filet	1.200		
	Viande avec os	800		
	Viande sans os	900		
Volailles	Poulet entier	950	Poulet entier	400
			Aile de poulet	350
			Aile de dinde	400
			Cuisse de dinde	400
			Croupion de dinde	375

.../...

Tableau 19 . Prix. des viandes locales dans les principales villes (en FCFA )

	Bovins		Ovins - Caprins - Porcins	
	Viande sans os	Viande avec os	Tous morceaux confondus	
Dapaong	450	400	500	350
Kara	700	600	700	-
Bassar	500	400	500	-
Bokodé	700	550	700	-
Atapkame	750	675	700	-
Kpalime	650	750	650	550
Tsévie	650	750	650	-
Aného	500	650	650	650
Volgan	500	500	500	-

Source : (43)

Les prix des viandes congelées vendues dans les principales villes autres que Lomé sont majorés de 50 à 100 FCFA par kilo. Ces viandes ne se retrouvent pas dans les villes de Dapaong et de Bassar (tableau 19).

#### 2.2.2.- revenus des éleveurs

Les importations de viandes congelées constituent une importante source de revenus pour ceux qui les pratiquent. Mais les bénéfices de cette activité s'accumulent dans les mains de quelques individus, alors que s'il s'agissait de la production nationale, cette masse monétaire aurait été répartie entre de nombreux éleveurs, contribuant ainsi à améliorer le niveau de vie d'une plus grande partie de la population. Les éleveurs, en ce qui les concerne, perdent ainsi leurs sources de revenus.

.../...

### 2.2.3.- Fonctionnement des abattoirs

La commercialisation des animaux est la seule activité rémunératrice pour les bouchers, alors que la transformation des animaux en viande est la seule raison d'être des abattoirs. Un blocage au niveau de la production prive les premiers de leurs sources de revenus et perturbe le bon fonctionnement des abattoirs, réduisant de ce fait très fortement les rentrées dans les caisses de l'Etat des taxes d'abattages et des impôts.

En effet, l'abattoir est au centre du commerce de la viande avec en amont, des producteurs et, en aval, les consommateurs (31). Son bon fonctionnement nécessite donc une harmonie parfaite entre l'amont et l'aval. L'abattoir de Lomé (Office Nationale des Abattoirs et Frigorifiques : ONAF) a été créé en 1975, avec une capacité nominale de 13 tonnes de viandes par jour (80 bovins, 180 petits ruminants et 40 porcins) soit 4.000 tonnes par an environ. Mais de nos jours, son taux d'utilisation effectif est inférieur à 25 p.100 de cette capacité, contre 38 p.100 en 1977. La baisse considérable de la demande en viande fraîche explique la réduction des abattages.

Le déficit du fonctionnement de l'ONAF ne peut même pas être compensé par l'entreposage des viandes congelées, car ce dernier n'a lieu que lorsque tous les autres entrepôts frigorifiques sont pleins. En outre, la taxe d'entreposage est d'autant plus faible, que les tonnages sont importants. Les commerçants s'organisent donc pour stocker de grandes quantités pendant un nombre de jours réduit.

Ceci contribue à l'augmentation des taxes d'abattages alors que les bouchers ont déjà du mal à écouler leurs produits ; ils ne parviennent plus à payer les impôts à l'Etat d'une manière régulière.

### 2.2.4.- Agriculture

Dans un pays essentiellement agricole, l'association agriculture-élevage permet d'intensifier la production agricole en vue d'une auto-suffisance alimentaire.

Parmi les productions animales, le fumier constitue une partie non negli-

.../...

geable ; la quantité produite par les animaux en stabulation au cours d'une année peut être considérable. Les déchets des animaux représentent une excellente fumure capable de contribuer à l'amélioration de la productivité des sols et par conséquent d'assurer aux paysans leurs subsistances, et éventuellement des revenus par la vente des surplus de production. Ceci permet en outre à l'Etat de réduire considérablement les quantités d'engrais importés annuellement.

Par ailleurs, les efforts que doit fournir l'agriculteur peuvent être diminués grâce à l'énergie des animaux qu'il peut utiliser pour la culture attelée.

L'abattage de ces animaux en fin de carrière est l'un des facteurs de réussite de cette association. Les importations de viandes vont donc à l'encontre de ce système.

#### 2.2.4.- Chômage ou sous-emploi

La perturbation des circuits de production et de commercialisation peut conduire au sous-emploi des agents du service de l'élevage, dont la formation coûte très cher à l'Etat.

Par exemple, les frais de formation à l'École Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (E.I.S.M.V.) de Dakar pour l'année 1987 ont été d'environ 9.200 mille francs CFA par pays et par an au titre de la solidarité. Cette somme est majorée de 1.500 mille francs CFA environ par pays et par étudiant. Or la formation d'un vétérinaire à l'E.I.S.M.V. dure 5 ans. C'est donc toute la politique de formation de ses agents vétérinaires qui est remise en cause lorsque l'Etat favorise ces importations.

Par ailleurs, dans le cas où les sociétés ou fermes d'élevage seraient amenées à réduire leurs activités, comme c'est le cas de la ferme Bethania, de la ferme Avicole de Baguida, de la Société Avicole Togolaise Arabe-Lybienne, une compression du personnel s'en suivrait.

De par ces différents aspects, il apparaît que tout ce qui influe sur l'élevage se répercute inéluctablement sur l'économie du pays. Il se trouve que l'importation de viandes congelées au Togo fait partie de ces facteurs défavorables.



### 3.- INCIDENCES SUR LES CONSOMMATEURS

Les ménages qui ont le plus faible revenu sont les plus nombreux au Togo. Or pour le prix d'un kilo de viande, le consommateur peut acheter en plus du kilo de viande congelée tous les ingrédients nécessaires pour confectionner son repas.

L'importation de ces viandes permet donc à la population pauvre de consommer de la viande de manière relativement régulière.

Si les viandes congelées importées agissent donc négativement sur l'économie et sur l'élevage du pays, elles améliorent par contre le niveau de vie du consommateur. Mais de par les risques sanitaires que leur consommation peut engendrer, cette influence positive devient dès lors négative.

## CHAPITRE 2 : INCIDENCES SANITAIRES

### 1.- Importance du contrôle sanitaire

La viande est une denrée périssable très sensible aux altérations physico-chimiques comme l'oxydation, et aux altérations microbiennes telles que la putréfaction. Elle peut donc être source de maladies pour ceux qui la consomment ou entrent en contact avec elle. C'est en cela que se définit le rôle du vétérinaire, qui intervient pour protéger à la fois la santé humaine et la santé animale, <sup>en</sup> dépistant les viandes provenant d'animaux malades, porteuses de germes pathogènes, mal conservées ou renfermant des substances toxiques. Le vétérinaire procède au contrôle grâce à différentes méthodes :

- physiques, par mesure du pH ou de l'activité de l'eau
- chimiques ou biochimiques, en dosant l'azote basique volatil total (ABVT) ;
- microbiologiques, en identifiant et en dénombrant les germes.

En outre, le contrôle sanitaire permet de déterminer des critères de qualité des aliments, conduisant ainsi à imposer l'interdiction de l'importation ou de l'exportation des denrées jugées non conformes.

Il est donc impératif de procéder à l'inspection sanitaire sur tous les points du territoire, aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du pays, de même qu'à tous les stades du produit, de la production à la commercialisation.

### 2.- CONTRÔLE DE L'HYGIÈNE DES VIANDES CONGÉLÉES IMPORTÉES AU TUGO

Vingt quatre heures au moins avant l'arrivée de ces viandes, l'importateur avise le vétérinaire-inspecteur, en précisant l'heure et le lieu du débarquement au port.

Une fois sur les lieux, le vétérinaire vérifie les documents d'accompagnement, procède à l'inspection proprement dite de la denrée, fait procéder à d'éventuelles analyses de laboratoires, et enfin prend la décision qui s'impose.

.../...

## 2.1.- Inspection de salubrité

### 2.1.1.- Documents d'accompagnement

Les viandes étant transportées par bateau, les principaux documents à examiner se limitent au certificat de salubrité d'origine et au disque d'enregistrement de la température sur le conteneur. Le certificat d'origine de la denrée permet de confirmer ou d'infirmer la conformité du produit. Il porte un certain nombre de mentions, à savoir :

- le nom du produit et l'espèce dont il provient ;
- le pays d'origine ;
- la date et le lieu de l'abattage (abattoirs agréés à l'exportation) ;
- la date de congélation ;
- le moyen de transport ;
- la date limite de consommation ;
- l'identité et la signature du vétérinaire-inspecteur ayant inspecté la denrée avant son expédition.

Ce certificat doit en principe être rédigé à la fois dans la langue du pays d'origine et en français. Mais nous avons constaté certains cas où il était uniquement en anglais ou en allemand. Il est vrai que ce sont des mentions assez faciles à traduire, mais nous pensons que des erreurs peuvent survenir en pareilles circonstances.

En ce qui concerne le conteneur, le vétérinaire s'assure de la constance de la température durant tout le trajet en vérifiant le disque du thermomètre enregistreur après avoir déplombé ce dernier. Mais à ce sujet également, nous avons pu constater que de nombreux thermomètres n'étaient pas plombés à l'arrivée ; ce qui peut laisser supposer la possibilité de fraudes (substitution de disques)

### 2.1.2.- Inspection de la viande

L'ouverture du conteneur se fait nécessairement en

.../...

présence du vétérinaire-inspecteur ; ce qui lui donne l'occasion de détecter certaines anomalies macroscopiques mais aussi de déceler d'éventuelles odeurs anormales.

Un conteneur ne doit prendre que la viande d'une même espèce. Or il arrive à Lomé des cas où les importateurs y font mettre à la fois des cartons de chair de volailles, de viande de bovins et même de viande d'autres espèces. Des remarques leur ont été faites à plusieurs reprises puis une note circulaire les a sommés de ne charger que des produits de même espèce dans les conteneurs, faute de quoi, les bons à enlever ne leur seront pas délivrés par les services de douanes. Mais cela ne les a pas empêchés de continuer.

Sur l'emballage, à savoir le carton, l'inspecteur vérifie la conformité des inscriptions avec celles du certificat de salubrité d'origine.

Un ou deux cartons, prélevés au hasard et correspondant à une espèce ou à un morceau de découpe connue, sont ouverts pour permettre de procéder à l'examen organoleptique du produit avant puis après décongélation (couleur, odeur et éventuellement goût).

#### 4.1.3.- Examens de laboratoire

Ces derniers ne sont entrepris qu'en cas de doute uniquement ; la denrée est alors mise en consigne jusqu'à l'obtention des résultats. Ils peuvent également être effectués pour un simple contrôle de routine, mais ce type n'est que très rarement mis en oeuvre. En effet, le problème de la prise en charge des analyses n'est pas résolu.

Dans les deux cas, un prélèvement est envoyé à l'Institut d'hygiène de Lomé, car le Togo manque de laboratoires avec des structures adéquates pour cette fin.

Les recherches portent principalement sur les germes pathogènes (salmonelles, shigelles, *Escherichia coli*, staphylocoques, clostridies), sur ceux de contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux) et enfin sur les levures et moisissures.

.../...

Les résultats obtenus jusqu'à nos jours ont été négatifs pour les germes pathogènes, et souvent positifs pour les autres, mais à un seuil pas élevé. Signalons que les échantillons examinés proviennent des cartons prélevés soit au port, soit dans les entrepôts frigorifiques, mais jamais sur les marchés de détail.

Nous estimons que ces résultats ne sont pas fiables, du fait de la rareté des analyses entreprises d'une part, et d'autre part par la non représentativité des échantillons. Aucune investigation n'est faite au Togo dans le sens de la recherche de la radioactivité ni des résidus métaboliques des anabolisants. Le matériel fait défaut, mais surtout, les autorités se contentent de faire confiance aux pays exportateurs en se basant sur le fait qu'il est interdit de recourir à ces procédés dans ces pays. Néanmoins, depuis l'accident de Tchernobil, il est exigé un certificat attestant que les viandes qui arrivent au Togo ne sont pas irradiées.

#### 2.1.4.- Conséquences de l'inspection

Toute inspection est sanctionnée par la décision de l'inspecteur. S'il juge la viande propre à la consommation, il délivre au propriétaire un laissez-passer. Dans le cas contraire, il prononce la saisie. Cette dernière est suivie de dénaturation et de destruction en présence du vétérinaire, du propriétaire et des agents de la douane.

Des cas assez rares de saisies pour putréfaction (le conteneur ayant subi une décongélation au cours du transport), et pour peremption, ont été enregistrés.

#### 2.2.- Surveillance de l'hygiène du circuit commercial

La surveillance de cette hygiène est assurée autant par les agents du service vétérinaire que par ceux du service de l'hygiène publique. Elle consiste en un contrôle au niveau des entrepôts frigorifiques et au niveau des points de vente. Les moyens de transport ne sont pas concernés par ce contrôle.

.../...

### 2.2.1.- Entrepôts frigorifiques

Des contrôles improvisés sont organisés en ce qui concerne les entrepôts.

A ce niveau sont vérifiées : la propreté corporelle et vestimentaire du personnel, l'hygiène des locaux et du matériel, le mode d'entreposage et la température à cœur des viandes ; un thermomètre extérieur indique en outre la température des chambres froides, mais très souvent l'inspecteur prend soin de la vérifier lui-même avec son propre thermomètre. Il s'assure également que les carcasses ne sont pas en contact direct avec le sol et qu'il n'y a pas de fuite de fluide frigorigène.

Les agents du service de l'hygiène publique pour leur part, vérifient, outre ces précédents aspects, la validité de la carte de santé des membres du personnel. En effet, ces derniers doivent détenir une carte qui n'est délivrée qu'après avoir effectué les analyses nécessaires à l'Institut d'hygiène. La validité de la carte est de 6 mois. La santé du personnel est régulièrement suivie par le médecin de l'entreprise. Les employés sont protégés contre le froid et portent des blouses.

D'une manière générale, l'hygiène dans les entrepôts est acceptable, sauf pour quelques uns qui sont tenus en aversion par les services de l'hygiène publique.

Les risques de dénaturation des protéines liés à la durée de stockage sont négligeables, car le stockage est de courte durée dans les chambres froides. Le renouvellement permanent des stocks fait que les chambres froides ne sont pratiquement jamais vides en vue du nettoyage et de la désinfection.

Mais, le manque de moyens mis à la disposition des agents de contrôle fait que les sorties sont très rarement organisées (une fois par mois), alors que les viandes arrivent pratiquement tous les jours.

.../...

### 2.2.2.- Points de vente

Les magasins dotés de vitrines réfrigérantes ou de congélateurs sont également concernés par cette surveillance. Les mêmes conditions que précédemment y sont vérifiées. La qualité de l'hygiène à cette étape est déjà plus déficiente que dans les entrepôts.

Quant aux marchés de vente au détail, ils font rarement l'objet d'un contrôle sanitaire, alors que c'est là qu'il y a les plus gros problèmes. Ces lieux sont en effet favorables à toute prolifération microbienne du fait de la mauvaise qualité du matériel utilisé et des nombreuses manipulations. Les étals doivent en principe être à plus de 70 cm du sol et protéger des passants par des plaques de matière lavable placées sur le devant, les côtés et le dessus des tablettes (27). Ils ne répondent pas à cette condition sur les marchés togolais ; ils sont à la merci des courants d'air, des souillures par les pattes ou les excréments des insectes qui passent des immondices aux produits, et des clients qui prennent en main les morceaux avant de se décider.

Par ailleurs, ces viandes congelées ne doivent être maintenues en dehors des chambres froides que pendant un temps très court. Or, les revendeuses exposent plusieurs cartons sous le soleil brûlant. En fin de journée, ces cartons sont remis en congélation pour subir à nouveau une décongélation le jour suivant. Il s'ensuit un cycle de congélation - décongélation, brisant ainsi le principe du triangle de nonvoisin (produit sain, froid, precoce et froid continu). Un produit décongelé ne doit pas subir de recongélation, sauf si la décongélation a été faite au maximum à +3°C, d'après ROUSSET cite par KOUA (37).

En effet, le froid ne fait qu'inhiber l'activité microbienne ; celle-ci devient explosive après la décongélation, les germes psychrotrophes (germes d'altération) multipliant leur activité entre +2 et +5°C, les germes pathogènes voyant leur développement favorisé à +20°C.

En outre, la chaleur favorise le phénomène d'oxydation des lipides, entraînant une lipolyse responsable du rancissement ou de l'oxydation des acides gras, avec la formation de peroxydes toxiques.

C'est autant de facteurs qui font que sur les marchés togolais, les viandes vendues sur les étals et les viandes colportées, présentent des traces de putréfaction autant débutante que profonde, des couleurs variant du vert au noir, de même que des traces de moisissures.

Tous ces facteurs favorisant ne font qu'augmenter les risques de contamination dus à l'ingestion de ces viandes. C'est pourquoi, il est déplorable que ce lieu où la plus grande partie de la population s'approvisionne, fasse l'objet d'un contrôle sanitaire pratiquement nul, faute de moyens. Pour parfaire le tableau, les revendeuses ont une manière discrète de se signaler la présence des agents de la santé publique, rendant alors plus difficile encore les rares missions répressives entreprises par les inspecteurs.

### 3.- CONSEQUENCES SUR LA SANTE HUMAINE ET SUR LA SANTE ANIMALE

#### 3.1.- Santé animale

Le risque de l'importation des viandes congelées sur la santé animale est pratiquement nul, les animaux n'étant pas en contact direct avec ces dernières.

#### 3.2.- Santé humaine

La manière d'effectuer le contrôle sanitaire au Togo, et particulièrement au niveau des points de vente, nous incite à affirmer que les risques auxquels est soumise la population sont très grands ; risques à court terme dus aux microorganismes et risques à long terme liés aux résidus métaboliques des anabolisants et à la radioactivité.

##### 3.2.1.- microorganismes

Les travaux de KOUA (37) sur la qualité bactériologique

.../...



des viandes bovines congelées importées au Sénégal, ont prouvé que :

- 37,23 p.100 des échantillons prélevés à l'arrivée au port et 41 p.100 de ceux prélevés sur les marchés de détail, présentaient une contamination supérieure à la norme en vigueur pour les microorganismes aérobies à 30°C ;
- 35,04 p.100 des échantillons prélevés au port et 40 p.100 de ceux prélevés sur les marchés de détail avaient une contamination supérieure à la normale pour les coliformes fécaux ;
- le pourcentage des staphylocoques et clostridiés, augmentait entre l'arrivée et la distribution, malgré l'état congelé de ces viandes ;
- le genre Salmonella s'est révélé absent des 257 échantillons analysés.

Ce dernier cas n'est pas étonnant dans la mesure où les germes non coliformes en général et les salmonelles en particulier, sont très sensibles à la congélation. Quand bien même ces viandes étaient porteuses de ces germes au départ, elles donneraient des résultats négatifs à l'analyse, car le traitement par le froid les aura tués.

Par ailleurs, les méthodes de recherches de ces germes sont remises en cause par de nombreux auteurs.

Dans tous les cas, une recontamination est toujours possible.

Ces différents germes dénombrés sont très souvent la cause des altérations et des toxi-infections alimentaires. Une transposition de ces résultats au fogo laisse entrevoir le danger qui, à notre avis, est très important, eu égard à l'hygiène qui règne au niveau des marchés de détail. Les principaux risques encourus par les consommateurs sont les suivants :

- Les staphylocoques (surtout les souches pathogènes de Staphylococcus aureus) produisent des toxines qui sont responsables de gastro-entérites apyretiques. C'est également le cas de Clostridium perfringens et de Escherichia coli, ce dernier ne faisant apparaître des troubles chez le consommateur que lorsqu'il est ingéré en nombre important ;

.../...

- *Clostridium botulinum* (type A et type E), germe tellurique toxigène, est responsable du botulisme humain. C'est une intoxication très grave se traduisant par des symptômes principalement nerveux et capables d'entraîner la mort par paralysie respiratoire. Son importance réside aussi dans le fait que le danger existe partout : dans le milieu extérieur, dans le sol, sur les cadavres. Pour peu que les conditions deviennent favorables, la toxine est sécrétée et souille les aliments.

A priori, le danger n'est pas très grand avec ce genre de germe, car il est anaérobie. Mais, le conditionnement sous film plastique dont font l'objet les viandes congelées importées au Togo, constitue l'un des principaux facteurs favorisant son activité (conditions d'anaérobiose partielle) ;

- les streptocoques occasionnent des infections de la sphère buccale et de la peau, surtout le type A. Pour certains auteurs, la présence des streptocoques du type D dans la décharge signe la présence du virus de l'hépatite A ;
- les shigelles sont responsables de gastro-entérites connues sous le nom de dysenterie bacillaire chez l'homme. Les salmonelles provoquent également le même type de toxi-infections alimentaires ; elles représentent les ennemis les plus redoutés de l'hygieniste. Le plus *Salmonella typhi* (actuellement *Eberthella*) est responsable de la fièvre typhoïde chez l'homme et *Salmonella paratyphi* (A, B, C) occasionne les paratyphoïdes humaines.

Outre leur action directe, les microorganismes peuvent entraîner des altérations des denrées qui, après ingestion, provoquent des toxi-infections. Les plus importants sont :

- les *Pseudomonas*, qui sont des germes très ubiquistes et pigmentogènes, responsables des colorations vertes, rouges, brunes ou mixtes. Ils se développent aux basses températures ;
- les *protéus*, qui sont responsables des putrefactions des denrées telles que la viande. En nombre important dans les viandes mal réfrigérées, ils provoquent des toxi-infections atypiques ;

.../...

- les champignons (moisissures, levures) peuvent dégrader les lipides, dénaturant ainsi l'aliment.

Les microorganismes sont capables par ailleurs de dégrader les protéines des aliments ; il s'ensuit une hydrolyse avec libération d'amines de décarboxylation ou de polyamines, pouvant occasionner le choc histaminique. Or, la valeur alimentaire des viandes congelées est déjà fortement diminuée par le stockage à l'état congelé, et par la décongélation ultérieure (37). Toutes ces pertes diminuent donc les possibilités de couverture des besoins en protéine d'origine animale de la population.

La conséquence sur la santé humaine est encore plus élevée quand l'on considère les sources de contamination. Outre l'origine endogène de la contamination, l'origine exogène existe et son rôle est des plus déterminants.

La contamination exogène, ou secondaire, est assurée par :

- les vecteurs animés :

- \* l'homme, qui transporte soit passivement les germes d'une denrée souillée à une denrée propre, soit quiensemence activement celles-ci comme porteur sain, porteur guéri ou chronique, ou comme malade. Dans ce dernier cas, l'homme transporte souvent des salmonelles ; c'est l'exemple de Marie typhoïde, une américaine qui après guérison d'une fièvre typhoïde a entraîné la mort de nombreuses personnes aux U.S.A., parce qu'elle était employée comme cuisinière. Il transporte également des staphylocoques par l'intermédiaire du rhume et des angines, le virus de la poliomyélite ;
- \* les rongeurs, porteurs de *Salmonella typhimurium*, de leptospires et de *Pseudomonas*, dans leurs urines et leurs fécès ;
- \* les oiseaux, qui disséminent les salmonelles ;
- \* les insectes (mouches, cafards), vecteurs actifs et passifs dans la contamination par les staphylocoques, les entérobactéries (Shigelles par exemple).

.../...

- les vecteurs inanimés :

- \* l'air, véhiculant par sa poussière des germes telluriques du sol comme les Clostridiiums ;
- \* les eaux, qui disséminent les Pseudomonas, les coliformes, les streptocoques (type D), les virus, les parasites ; dans ce dernier cas, il convient de noter la fréquence des kystes d'amibes, dont l'espèce la plus couramment rencontrée est Entamoeba histolyticum, agent de la dysenterie amibienne ;
- \* le matériel, comme les tables en bois putrescibles constituant des gîtes de germes.

Heureusement, qu'il s'agit de viande à bouillir et qu'en général la cuisson est très poussée en Afrique. Le danger demeure tout de même, car il existe des germes très résistants ; c'est le cas des spores de Clostridium botulinum, qui résistent jusqu'à 100 - 115°C.

### 3.2.2.- Résidus métaboliques des anabolisants

En dehors des dangers consécutifs aux microorganismes, les risques qui peuvent découler des résidus métaboliques ne sont pas à ignorer. Nous pensons que la consommation prolongée de ces viandes peut être source de multiples dangers, à savoir :

- des effets tératogènes en relation avec la durée d'exposition du fœtus à l'agression chimique de ces substances ;
- des hyperplasies de l'endomètre ;
- des cholestases, engendrant des ictères hépatiques ;
- des obésités, avec les accidents thrombo-emboliques qui peuvent en découler, consécutivement à des hypertensions artérielles, des hyperlipidémies et des hypercholestérolémies, capables de provoquer des altérations athéromateuses des parois artérielles ;
- des perturbations du métabolisme des lipides entraînant une augmentation des acides gras et des triglycérides.

.../...

Ces différents cas se rencontrent avec de nombreuses substances utilisées comme anabolisants, dont les oestrogènes de synthèse souvent employés à petites doses, mais qui néanmoins ne s'éliminent pas totalement et se retrouvent de ce fait dans diverses parties de l'organisme. Les viandes importées sont souvent produites de manière industrielle ; en outre nos pays sont dépourvus de matériel nécessaire pour faire ces dépistages.

### 3.2.3.- Radioactivité

La présence éventuelle de radioactivité dans les viandes congelées importées peut predisposer les consommateurs à des risques cancérogènes et tératogènes importants. Un sondage effectué sur six échantillons de viandes congelées par le centre de radio-isotope au Centre Hospitalier Universitaire de Dakar a révélé une teneur en éléments radio-actifs équivalente à celle rencontrée normalement dans la nature (37).

Bien que la commercialisation des produits alimentaires implantés et irradiés soit interdite dans les pays européens, il ne faut pas perdre de vue que l'importation de viandes congelées est une activité avant tout commerciale ; les bénéfices passent souvent avant toute autre considération. C'est ainsi que la boucherie industrielle de la Sobovide à Vichy (France) a été au centre d'un important réseau de vente clandestine de viandes avariées, dont le marché-cible s'étend à l'Afrique de l'Ouest (29) et donc au Togo. Pourtant ces viandes sont accompagnées de toutes les pièces nécessaires pour garantir leur salubrité. Si les viandes avariées arrivent à nous parvenir aussi facilement, les viandes implantées et irradiées le peuvent également puisqu'elles sont apparemment plus saines.

### 3.2.4.- Teneur en graisse

Les morceaux de découpe qui sont destinés au marché africain sont de mauvaise qualité et surtout très riches en graisse (parfois plus de 50 p.100). Ces types de viandes sont en mesure de provoquer des

.../...

steatoses hépatiques et des athéroscléroses polyartérielles. Ces dernières sont très importantes de par leur localisation : atteinte de plusieurs troncs artériels à destination d'un même organe pair et symétrique, atteinte multi-étagée d'un même tronc artériel (11).

Parmi les facteurs de risques de ces athéroscléroses, outre les accidents thrombo-emboliques et les hypertriglycéridémies, les lipides (surtout les graisses saturées comme c'est le cas des graisses animales) occupent une place très importante. Leur dépôt sur les parois des artères aboutit à long terme à la formation d'un athérome qui diminue la lumière du vaisseau. Les conséquences de l'athérosclérose sont multiples : hypertension, amaurose fugace ou cécité monoculaire transitoire, cécité définitive, etc... Le dépistage d'un phénomène aussi lent que celui de l'athérosclérose, basé sur le dosage du cholestérol et des acides gras, nécessite, encore une fois, du matériel sophistiqué qui fait défaut dans la plupart de nos États.

L'importation des viandes congelées au Togo, présente donc certains aspects positifs, mais l'influence négative qu'elle exerce sur l'économie et la santé humaine n'est pas négligeable. Le consommateur qui pense réaliser des économies en achetant ces viandes, est soumis à des risques potentiels ; d'autre part le pourcentage de graisse est tel que le rendement qu'il en tire est faible. Dès lors, le résultat global devient négatif.

Des améliorations souhaitables s'avèrent donc nécessaires, et vont nous amener à envisager les perspectives d'avenir de ces importations.

.../...

QUATRIÈME PARTIE :

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

## CHAPITRE 1 : PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Des améliorations en ce qui concerne l'importation de viandes congelées au Togo sont souhaitables à différents niveaux, afin de mieux protéger l'économie et la santé des populations.

### 1.- AU NIVEAU DE L'ECONOMIE

#### 1.1.- Au niveau de l'Etat

Nous déplorons le temps matériel qui nous a manqué pour faire une étude économique chiffrée. Seule cette dernière aurait pu réellement mettre en évidence toutes les pertes occasionnées par les importations de viandes congelées depuis le début de celles-ci jusqu'à nos jours. Pour mieux attirer l'attention du gouvernement et de la population sur ce fait, nous proposons qu'une équipe pluridisciplinaire soit mise en place, afin de procéder à cette étude de manière approfondie.

En outre, il est fort souhaitable, en attendant les résultats de ces investigations, que l'Etat prenne un certain nombre de décisions capables de redonner espoir aux éleveurs togolais. A cet effet, nous proposons que les taxes à l'importation soient réduites, afin de diminuer l'écart qui existe entre les prix locaux et ceux des viandes importées. C'est ce qu'a fait le Sénégal : ayant rapidement compris l'impact négatif de ces importations sur la production locale, il a pris des dispositions parmi lesquelles l'augmentation des taxes, contraignant ainsi indirectement la plupart des importateurs à abandonner cette pratique. Actuellement ce <sup>ne</sup> sont que des quantités très réduites qui arrivent dans ce pays.

Une action équivalente menée au Togo permettrait d'améliorer l'écoulement des viandes locales. D'autre part, nous souhaitons que les revenus de ces

.../...



taxes servent à subventionner les éleveurs ; l'enthousiasme qu'une telle attention fera naître en eux les incitera à produire d'avantage ; et comme de la hausse des taxes découlera logiquement la baisse, voire la suppression des importations, le Togo évoluera progressivement vers une autosuffisance alimentaire totale.

Nous proposons en outre que soient mis en oeuvre, dans le cadre de la promotion de l'élevage togolais, tous les moyens qui ont été déployés pour développer l'agriculture ("révolution Verte"). A cet effet, il est souhaitable que soient écartés totalement les projets et fermes à caractère étatique (les expériences ont montré que la plupart de ces structures n'étaient pratiquement jamais rentables) et que le budget qui devait servir à leur mise en place soit alloué aux initiatives privées.

Les constructions d'usines de fabrication d'aliments pour bétail pourraient également être favorisées à l'échelle nationale, l'agriculture togolaise étant assez bien développée pour faciliter une telle initiative.

Pour que de pareilles actions réussissent, il faudrait que les éleveurs puissent être assurés qu'il y a encore de l'espoir d'avoir des débouchés.

Nous proposons donc qu'un appel leur soit lancé par l'intermédiaire des médias, comme ce fut le cas pour la "révolution Verte", afin de les exhorter au travail pour promouvoir l'élevage togolais.

Le Togo est certes défavorisé par sa faible superficie, mais cela n'empêche pas le développement d'un élevage intensif.

Nous proposons enfin qu'un contingentement annuel des importations soit instauré progressivement, de façon que dans un délai maximum de 5 ans, les importations de viandes congelées n'aient plus de raison d'être. Ceci favoriserait la production nationale par désenclavement des débouchés locaux et faciliterait la réalisation des accords passés entre

.../...

les pays membres de la C.E.S.V. et de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.).

### 1.2.- au niveau des éleveurs

nous avons remarqué que le système de coopérative est peu développé au Togo, et que lorsqu'il existe, il fonctionne mal ; les éleveurs ayant un esprit surtout individualiste. nous pensons que cette situation ne peut pas les aider à se battre contre les importations de viandes congelées.

nous proposons alors de les réunir en une fédération qui regroupera tous les éleveurs du pays : Fédération des Eleveurs Togolais (F.E.T.). Celle-ci créée à l'échelle nationale, réunira des coopératives installées dans les principaux centres des différentes régions ; les pouvoirs devront être de préférence décentralisés pour permettre la bonne réalisation des projets élaborés.

En ce qui concerne le fonctionnement financier de cette Fédération, nous proposons le système suivant :

Frais de participation : 5.000 FCFA par éleveur et par an ; soit 50.000.000 FCFA pour un nombre d'éleveurs estimé à 10.000.

Subvention par l'Etat : 100.000.000 FCFA.

Total Fonds FET, pour le démarrage : 150.000.000 FCFA.

répartition de ce budget :

    médicaments (ils seront commandés par l'intermédiaire des services vétérinaires) :

    50.000.000 FCFA

    Aliments : 50.000.000 FCFA

    Constructions (de parcs) : 25.000.000 FCFA

    logements de transport )

    Fonctionnement : 25.000.000 FCFA.

A titre promotionnel, les médicaments seront distribués gratuitement aux éleveurs durant la première année.

A partir des années suivantes, la subvention de l'Etat sera supprimée

.../...

et des taxes complémentaires seront instaurées en fonction du nombre de têtes de bétail par éleveur et par an, en plus de la cotisation annuelle précédente :

bovins : 1.000 FCFA par tête et par an ; soit 40.000.000 f.CFA pour 40.000 têtes.

Petits ruminants : 500 FCFA par tête et par an ; soit 40.000.000 FCFA pour 80.000 têtes.

Porcins : 500 FCFA par tête et par an ; soit 10.000.000 FCFA pour 20.000 têtes.

bonificas sur la vente des médicaments : 2.000.000 FCFA.

Total : 100.000.000 FCFA.

ainsi regroupés, nous pensons que les éleveurs pourront mieux se défendre et poursuivre leurs activités. Ils pourront ainsi mieux organiser les circuits de commercialisation, vulgariser les techniques modernes d'élevage et acheminer les médicaments vétérinaires jusqu'aux éleveurs les plus éloignés.

Enfin, les éleveurs togolais affirment pouvoir fournir à la nation toutes les quantités de volailles importées, sauf en ce qui concerne les dindes, à condition qu'ils soient avertis suffisamment tôt. Nous proposons donc une interdiction progressive de toutes importations au Togo de poules, de poulets et de leurs morceaux de découpe.

## 2.- AU NIVEAU DE L'INSPECTION SANITAIRE

### 2.1.- Contrôle

Pour un meilleur contrôle sanitaire, nous proposons que les inspecteurs exigent que les thermomètres enregistreurs ne soient déplombés qu'après l'arrivée au bœuf et en leur présence, et que les certificats de salubrité d'origine soient transcrits en français.

Il est en outre indispensable que les moyens de transport des viandes soient contrôlés à l'intérieur du pays.

.../...

Par ailleurs, il est souhaitable qu'il soit procédé plus régulièrement à des analyses sur des échantillons plus représentatifs, prélevés d'une part au point de l'arrivée du produit, et d'autre part dans les entrepôts frigorifiques. Les cartons devraient être prélevés au hasard, tant sur ceux qui sont contigus à l'ouverture du conteneur que sur ceux qui sont situés en profondeur. Un échantillon complémentaire pourra être effectué de la même manière sur des cartons ou des morceaux prélevés dans les magasins ou des vitrines derrière un compteur de congélateurs, et sur les marches de vente de détail.

Sur ces échantillons, il est souhaitable que la vision totale soit systématiquement recherchée. D'autre part, outre les analyses microbiologiques, des mesures relatives à la radioactivité et aux résidus non spécifiques des antibiotiques doivent être faites sur les entreprises.

Les échantillons seront constitués par un prélèvement représentatif au maximum à partir du nombre de cartons de lot constants. Dix prélèvements seront ainsi effectués par semaine, portant sur les pièces suivantes : "cœur" (ou œuf), poules entières, poulets entiers, ailes de poules, cuisses de poules, cœurs de poules, ailes de vaches, cuisses de vaches, croûtons de vaches et pilons de vaches. Ces prélèvements seront répartis de telle sorte que les dix échantillons soient analysés dans la même semaine, et que les charges soient partagées à part égale entre les propriétaires et l'État. Si le prix d'une analyse est estimé à 1000 FCFR, le montant global des analyses par an sera évalué à 3.200.000 FCFR, soit 2.600.000 FCFR supportés par les propriétaires. Le revenu de la hausse des taxes à l'importation pourra être utilement réparti dans la part de l'État.

Il est donc souhaitable que les autorités fassent un grand effort en mettant à la disposition des services concernés les moyens indispensables à la réalisation des prélèvements et des analyses.

#### 4.2. - entrepôts

nous avons signalé que les entreprises frigorifiques ne procédaient

.../...

pratiquement pas au nettoyage des locaux, au fait de la constance des stocks.

Il est vrai que la température des chambres froides est souvent normale (-10 à -15°C), mais il ne faut pas perdre de vue que l'action stabilisatrice du froid n'est efficace que si les locaux sont propres ; de plus, des germes comme les persines peuvent se développer aux températures des chambres froides.

Il est donc souhaitable que les agents de contrôle sanitaire veillent à ce que ces stocks soient nettoyés et désinfectés périodiquement, et qu'ils n'hésitent pas à sanctionner sévèrement les entrepreneurs qui essaient de passer outre ces recommandations.

#### 2.3. - MARCHÉS DE MARCHANDS DE VIANDES AU DÉTAIL

L'hygiène dans ces endroits est très déficiente. Il est donc souhaitable qu'il soit mis à la disposition des contrôleurs des moyens de transport suffisants pour leur permettre de surveiller plus efficacement ces lieux.

En ce qui concerne le marché de viande au détail, nous proposons qu'il y soit formellement interdite la vente de viandes congelées, autant sur étals qu'en carportage. Les conditions d'hygiène s'y prêtent trop mal ; même une multiplication de contrôles et de sanctions que l'on pourrait mettre en oeuvre pour y remédier ne servirait pratiquement à rien. Il n'y a qu'une suppression pure et simple qui s'impose à ce niveau. Cette dernière suscitera le mécontentement de la population, car c'est le lieu public d'approvisionnement. A cet effet, nous pensons qu'il est nécessaire d'informer au préalable les consommateurs des dangers auxquels ils s'exposent. Une diffusion par le canal des médias permettrait de toucher un plus grand public et de le sensibiliser sur les conditions de stockage des viandes congelées, les procédés de décongélation, la nécessité de consommer immédiatement les viandes congelées et l'interdiction de les recongeler (37).

Enfin, le contrôle sanitaire, pour être réellement efficace, doit se baser sur une législation fixant des normes de qualités spécifiques à chaque type de viande, et définissant la nature des produits à importer. Ces normes restent encore à établir dans de nombreux pays africains (37), et en particulier au Togo.

## CHAPITRE 2 . PERSPECTIVES D'AVENIR

### 1.- Sur LE PLAN NATIONAL

La politique nationale de développement des productions animales a conduit à la mise en place de la Direction des Productions Animales (D.P.A.) et de la Direction des Services Vétérinaires et de la Santé Animale (D.S.V.S.A.). Leurs principales attributions étant, en ce qui concerne la D.P.A. :

- l'étude, l'organisation, l'application de toutes mesures de productions et d'améliorations zootechniques des animaux d'une part, et des mesures propres à résoudre les problèmes d'élevage, de conservation et d'amélioration des pâturages ;
- l'organisation et le contrôle des mouvements du bétail ;
- la participation aux opérations de promotion et de traction animale ;
- le contrôle des ranchs.

La D.S.V.S.A., quant à elle se voit entre autre :

- d'assurer le contrôle vétérinaire et de prendre toutes les mesures de dépistage et de lutte contre les épizooties ;
- d'apporter une assistance vétérinaire aux éleveurs.

En outre, pour mieux valoriser le système d'élevage traditionnel, de nouveaux projets ont vu le jour et ont pour attribution principale de mieux encadrer les éleveurs et de leur faire prendre conscience de certains facteurs qui jusque-là constituent un frein à l'épanouissement de leur élevage.

Mais la réalisation de ces objectifs est peu concluante du fait d'une part des moyens limités en personnel et en matériel mis à la disposition des organes concernés, d'autre part de l'impact des importations de viandes congelées.

Actuellement les ranchs et ranchs sont fonctionnels au Togo, bien que le fonctionnement ne soit pas celui escompté pour certains.

.../...

Ces structures ont pour mission essentielle la recherche sur la trypanosomiase et sur la trypanotolérance, la sélection et la fourniture des géniteurs et d'animaux de trait, la fourniture de viandes, d'œufs, d'aliments pour bétail, le développement de l'élevage des petits animaux (volailles et petits ruminants).

Dans le souci de réduire l'impact des importations de la viande congelée sur la production locale, les Autorités ont été amenées à prendre des mesures ponctuelles. Ainsi, en vue de favoriser l'écoulement des produits avicoles locaux, la circulaire ministérielle n° 677/MOT/506 du 3 mai 1962, surmettait les importateurs de volailles (poules congelées) d'acheter ou p.100 de leurs besoins à l'importation chez les producteurs locaux ; auquel cas leurs demandes ultérieures d'importations seraient rejetées.

D'autre part, l'arrêté n° 611/MOT/506 du 9 décembre 1967 stipulait :

Article 1 :

- 1°.- L'importation des poulets de chair vivants ou conditionnés demeure interdite sur l'ensemble du territoire ;
- 2°.- Toute importation de poules congelées ou d'abats de poules est subordonnée à un approvisionnement auprès des aviculteurs locaux d'un montant de 10 p.100 de la valeur C.A.F. de l'importation projetée.

Article 2 :

La licence ou l'autorisation d'importation n'est délivrée que sur présentation d'une facture attestant la réalisation de l'approvisionnement local visé au 2° de l'Article 1 ci-dessus.

Outre ces recommandations pour les produits avicoles, une autre mesure visait l'importation sans contingentement ou "Cupa", dont la teneur en graisse est inférieure ou égale à 26 p.100.

Mais nous pensons que les dispositions nécessaires ne sont pas

.../...

encore prises pour la réalisation effective de ces mesures. En effet, d'après nos renseignements chez les éleveurs locaux, hormis la Société Avicole Togolaise Arabe Lyonnaise (S.A.I.A.L.), à qui certains importateurs ont eu à adresser leurs demandes une seule fois, ils n'ont pas enregistré de demandes. Pourtant, ces produits sont écoulés régulièrement sur le marché. Les importateurs, pour se justifier, disent que ce sont d'anciens stocks, alors qu'ils ont affirmé auparavant que leurs stocks n'auraient rarement plus d'un mois. Par ailleurs, il est possible de trouver encore sur les marchés des copas avec une teneur en graisse supérieure aux 25 p.100 préconisés comme seuil d'acceptabilité.

#### 2.- SUR LE PLAN COMMERCIAL

A la 15ème réunion du Conseil des Ministres concernés de la CEEV et de la CEEA, tenue à Cotonou en Février 1967, le problème de l'importation des viandes extra-africaines a été étudié. Il a été retenu qu'il sera proposé des mesures concrètes en vue d'une autosuffisance alimentaire collective et des complémentarités entre producteurs et importateurs afin de diminuer l'impact de ces viandes sur les productions locales.

A la 20ème réunion de ce même conseil en Février 1968 à Ouagadougou, certaines mesures ont été retenues en vue de l'expansion des échanges en viandes :

- relèvement des taxes afin de maintenir une proportion acceptable par tout le monde ;
- fixation des normes de qualité des viandes importées ;
- interdiction pure et simple des importations de volailles mortes ou parties de volailles. Ce qui contribuera à éviter une perte de devises pour une denrée qui peut être produite localement ;
- concertation par tous les Etats membres de la CEEV et de la CEEA, afin de rendre plus efficace le contingentement qui semble être en vigueur dans les pays côtiers, et éviter les réexportations.

.../...



Pour une meilleure complémentarité des échanges intercommunautaires, il a été retenu en outre, la levée ou l'allègement de la plupart des obstacles qui entravent le commerce du bétail et de la viande au niveau de la communauté. A cet effet, il est nécessaire d'appliquer correctement les accords et recommandations adoptés, ainsi que de respecter l'organisation concertée des circuits commerciaux, pour assurer un approvisionnement régulier en bétail et en viande par les pays producteurs (16).

Comme nous pouvons le constater, l'importation de viandes congelées au Togo est un problème qui inquiète les autorités. Nous pensons personnellement que les résolutions adoptées sont suffisantes pour le résoudre, mais à condition toutefois que leur réalisation soit effective ; ce qui risque de s'avérer relativement difficile.

## II C O N C L U S I O N

+--+--+--+--

Le Togo, comme un bon nombre de pays africains, connaît des difficultés dans la couverture de ses besoins en protéines d'origine animale et plus particulièrement de ses besoins en viandes.

En effet, c'est un petit pays, avec une superficie d'un peu plus de 56.000 km<sup>2</sup>, dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture (84 p.100 du secteur primaire), tandis que les productions animales ne représentent que 6,5 p.100 de ce même secteur. Néanmoins, les ressources animales susceptibles d'être exploitées sont diversifiées ; mais les faibles taux de croissance des principaux animaux élevés, associés aux contraintes d'ordre climatique, pathologique et zooteknique, font que les effectifs sont faibles. Parallèlement, l'importance de la croissance démographique se traduit par une population qui évolue plus rapidement que le disponible national en viandes. Tous ces facteurs contribuent à accentuer le déficit protéique du pays.

C'est ainsi que, pour relever le niveau de la consommation de viande de la population, le Togo avait recours à d'autres sources d'approvisionnement, en important beaucoup d'animaux sur pied des pays voisins et de faibles quantités de viandes congelées des pays européens. Malheureusement, les vagues de sécheresse successives qui ont sévi dans les pays sahéliens, ont diminué de façon considérable le disponible exportable de ces derniers. Le Togo a ainsi été amené à importer des quantités sans cesse croissantes de viandes congelées. Ceci a pour avantage de permettre à la population de consommer assez régulièrement de la viande.

Mais, ces importations, malgré leur influence positive, agissent négativement sur certains aspects économiques et sanitaires de l'Etat. Ainsi, elles ont amené les éleveurs à limiter leurs efforts, car ils ne peuvent plus écouler leurs produits par manque de débouchés. En conséquence, leurs sources de revenus sont amoindries, de même que le fonctionnement des structures inhérentes à l'élevage : fermes d'élevage, abattoirs. Par la même occasion, les devises que l'Etat est tenu de sortir pour les transactions commerciales

.../...

de ces importations, constituent une perte considérable pour le pays, limitant ainsi ses possibilités d'acquisition de biens d'équipements nécessaires pour le développement de certains secteurs.

De plus, ces importations ne sont pas sans risques pour la santé humaine. De ce point de vue, les viandes congelées importées, qui doivent être commercialisées sous un froid continu, ne le sont pas sur les marchés de détail togolais. Ceci se traduit par une multiplication explosive de germes initiaux, mais également par un apport exogène non négligeable de germes pathogènes, prédisposant alors la population à des toxi-infections alimentaires graves.

En outre, ce sont des viandes produites industriellement, susceptibles de contenir des résidus métaboliques tels que les oestrogènes en ce qui concerne les volailles. Elles peuvent d'autre part avoir subi une contamination radioactive. Elles sont enfin de qualité très discutable, et les viandes bovines sont très riches en graisse.

Leur consommation prolongée peut donc conduire à de multiples dangers, dont les risques cancérogènes, tératogènes et d'athérosclérose.

Après avoir examiné ces différents aspects, il a été retenu :

- que soient menées des études pluridisciplinaires plus approfondies, afin de mieux préciser les conséquences de ces importations sur l'économie du pays et sur la santé humaine ;
- que les éleveurs se réunissent en une Fédération Nationale capable de leur donner une plus grande force d'action, pour contrecarrer ces effets néfastes des importations de viandes congelées ;
- que des analyses soient effectuées plus régulièrement et de manière approfondie sur des échantillons représentatifs et que soient mis à la disposition des inspecteurs du Service Vétérinaire des moyens pour mieux contrôler l'hygiène à tous les stades de l'évolution du produit.

Ces améliorations viendront compléter les mesures de rationalisation déjà prises par les autorités togolaises tant sur le plan national que communautaire, en vue de promouvoir les productions animales nationales et progresser vers une auto-suffisance alimentaire.



B I B L I O G R A P H I E

+--+--+--+--+

- (1) ADAM (Z.P.).- Contribution à l'étude de la réglementation vétérinaire au Togo relative au contrôle de la commercialisation du bétail et à l'inspection des viandes.  
Th : méd. Vét. : Dakar : 1976 ; n° 9.
- (2) ADESHOLA-ISHOLA (A.).- Influence des facteurs de l'environnement sur la mortalité et la croissance des agneaux oujallonke au centre de Kolokopé (Togo).  
Th : Méd. Vét. : Dakar : 1986 ; n°14.
- (3) ASSOGBA (H.N.).- Contribution à l'étude de la couverture des besoins en protéines d'origine animale de la population de la République Populaire du Bénin.  
Th : Méd. Vét. : Dakar : 1977 ; n°9.
- (4) AZAM (J.J.L.).- Etude bactériologique de la viande en pièce de vente au détail.  
Th : méd. Vet. : Toulouse : 1971 ; n° 57.
- (5) BEAUFARON (J.G.).- Problèmes hygiéniques et légaux posés par l'emploi des oestrogènes de synthèse et leur dépistage dans les denrées d'origine animale.  
Th : méd. Vet. : Toulouse : 1977 ; n° 87.
- (6) BEAUFORT (A.), POUHEYROL (G.).- Viande (1a) : aspects économiques "Viandes" informations techniques des services vétérinaires, 1984 : 154-158.

.../...

- (7) BILLON (J.).- Evolution et perspectives de developpement dans la filière viande.  
R.T.V.A., 1987, (225) : 11-13.
- (8) CUCCHIO (L.).- Réglementation (la) veterinaire a l'importation en France des denrées animales et d'origine animale et son application.  
Th : méd. Vet. : Toulouse : 1982 ; n° 71.
- (9) COLIN (P.).- Microbiologie (la) des viandes de volailles.  
R.T.V.A., 1987, (225) : 36-41.
- (10) Communauté Economique du Bétail et de la Viande (C.E.B.V.).- Etude sur les viandes extra-africaines. Vingt sixième réunion du conseil des Ministres.  
Ouagadougou ; C.E.B.V., 1988 : 71 p.
- (11) CRISTOL (K.).- Aspects (les) polyartériels de l'atherosclérose.  
Paris : Centre d'Information Médicale et Service Commercial, 1972 : 134 p.
- (12) DJATO (K.N.).- Contribution à l'étude de l'approvisionnement en viande au Togo.  
Th : méd. Vet. : Dakar : 1976 ; n°6.
- (13) DORINGO (A.H.).- Contribution à l'étude de la population bovine des Etats du Golfe du Bénin.  
Th : méd. Vet. : Dakar : 1976 ; n°1.
- (14) DOUTI (P.D.).- Contribution à l'étude des méthodes de préparation des petits ruminants à l'abattoir de Lomé (Togo).  
Th : Méd. Vet. : Dakar : 1986 ; n°2.

.../...

- (15) EDGAR (J.), ARIZA-NINO, LARRA (H.), MARTY (H.), CHARLES (S.).- Commercialisation du bétail et de la viande en Afrique de l'Ouest : Tome 1 ; Rapport de synthèse : Haute-Volta.  
Université de Michigan : Centre de Recherche sur le Développement Economique, CREU, 1981 : 258 p.
- (16) FINANCE (B.).- Persistance dans la viande des animaux de boucherie de tranquillisants administrés avant l'abattage.  
Th : Méd. Vét. : Alfort : 1969 ; n° 78.
- (17) GANYOU (N.).- Pratique (La) vétérinaire au Togo.  
Th : Méd. Vét. Dakar : 1982 ; n°3.
- (18) GITTEMBER (J.P.).- Analyse économique des projets agricoles.  
Paris : Economica, 2ème édition, s.d. : 547 p.
- (19) GUELLY (C.P.C.).- Difficultés économiques du Dahomey. Eléments de contribution au développement concerté des productions animales.  
Th : Méd. Vét. : Toulouse : 1970 ; n°56.
- (20) HENRI (J.), GREGORY (S.).- Commercialisation du bétail et de la viande en Afrique de l'Ouest : Tome 2 ; Bénin, Ghana, Libéria, Togo.  
Université de Michigan : Centre de Recherche sur le Développement Economique, CREU, 1980 : 441 p.
- (21) ILCIN (E.).- Organisation de l'inspection des viandes de boucherie et des produits carnés en Turquie.  
Th : Méd. Vét. : Toulouse : 1972 ; n°76.
- (22) Institut International du froid.- Guide de l'entreposage frigorifique.  
Paris : IIF, 1976 : 188 p.

.../...

- (23) Institut Substantia.- Maladie (La) coronarienne : Tome 2 : Courbevoie : Substantia, 1974 : 40 p.
- (24) Institut International du froid.- Techniques (les) du froid dans les pays chauds en développement.  
Paris : IIF, 1976 : 170 p.
- (25) LAGA (M.).- Contribution à l'étude de la valeur hygiénique des différentes méthodes de réfrigération des carcasses dans les abattoirs de volailles.  
Th : Méd. Vét. : Alfort : 1983 ; n°110.
- (26) LAMÉLOISE (P.), RUSSET (R.).- méthode de décontamination.  
"Viandes" information technique des services vétérinaires,  
1984 : 154-158.
- (27) LANVIER (D.J.H.T.).- Vétérinaire (Le) et l'inspection des produits de vente au détail des denrées alimentaires d'origine animale.  
Th : Méd. Vét. : Alfort : 1975 ; n°8.
- (28) LESSIRARD (J.B.H.).- Contribution à l'étude de la production de viande de volaille. Aspect économique et hygiénique en 1980.  
Th : Méd. Vét. Toulouse : 1981 ; n°88.
- (29) NDIAYE (M.).- Dangers (Les) d'un commerce mal contrôlé.  
Walfadjri, 1988, (112) : 8-9.
- (30) N'YAKU (A.K.).- Commercialisation (La) de la viande congelée par une société importante : cas de "Togo frigos".  
Mémoire Ecole Supérieure des Techniques Économiques (E.S.T.É.G.) : Togo, 1984.
- (31) OLLIVIER (D.H.).- Abattoirs (Les) publics : leur exploitation.  
Th : Méd. Vét. : Toulouse : 1973 ; n°29.

.../...

- (32) ROCHEFRETE.- Regles techniques de commercialisation des produits alimentaires.  
Paris : Eyrols, 1974 : 168 p.
- (33) ROSSET (R.).- Application du froid à la conservation des viandes.  
Symposium Ouaga. 4-14 juillet 1979.- Paris : IIF, 1979.- 32 p.
- (34) ROSSET (R.), MEZIANE (J.), ROUSSEL (N.), CIQUARD.- Influence de la congélation sur les aliments protéiques.  
Paris : C.D.I.U.P.A., 1974 : 170 p.
- (35) ROSSET (R), ROUSSEL (N), CIQUARD.- Viandes conditionnees.  
"Viandes" information technique des services vétérinaires,  
1984 : 245-254.
- (36) ROSSET (R.), LAMELOISE.- Multiplication de la microflore initiale et ses consequences.  
"Viandes" information technique des services vétérinaires,  
1984 : 133-138.
- (37) ROUA (B.).- Contribution à l'etude de la qualité bactériologique des viandes bovines congelées importées au Sénégal.  
Th : med. Vet. : Dakar ; 1988 ; n° 19.
- (38) ROZIER (J.).- Microbiologie de la viande.  
R.T.V.A., 1987, (225) : 32-35.
- (39) Société Allemande de Cooperation Technique (G.T.Z.).- Production (La) animale au Togo : études sous sectorielles.  
Lomé : GTZ, 1985 : 129 p.
- (40) Société d'Etude pour le Développement Economique et Social.- Approvisionnement en viande de l'Afrique de l'Ouest. Synthèse de l'analyse de prévisions et des propositions de l'etude.  
Paris : S.E.D.E.S. : 80 p.

.../...



- (41) SOUFFLET (J.F.).- Forces et faiblesse du système de production de viande bovine.  
Viandes et produits carnés, EMSAA, 1983 (4) : 147.
- (42) TCHANILEY (H.).- Signification économique et sociale de l'élevage traditionnel des ruminants au Togo.  
Th : Méd. Vét. : Dakar : 1975 ; n° 7.
- (43) TETEH (A.).- Elevage des petits ruminants et ses facteurs limitants au Togo. Essai de traitement des pneumopathies infectieuses à l'aide d'une oxytétracycline à longue action (Terramycine<sup>R</sup> longue action TLA de PFIZER.  
Th : Méd. Vét. : Dakar : 1988 ; n°8.
- (44) TIRARD (H.A.).- Etude comparative et critique de la méthode officielle française d'analyse bactériologique des viandes.  
Th : Méd. Vét. : Alfort : 1969 ; n° 74.
- (45) TOGO : Direction du Service des Douanes.- Données statistiques sur les importations de viandes congelées de 1980 à 1985.
- (46) TOGO : Direction du Service Vétérinaire et de la Santé Animale.- Rapports annuels de 1980 à 1985.
- (47) TOGO : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles.- Données statistiques sur le cheptel national de 1982 à 1985.
- (48) TOGO : Direction Régionale du Développement Rural : région maritime.- Impact des importations de viandes extra-africaines dans les Etats membres de la CEBV et la CEA0.  
Rapport national du Togo : 1988 ; 29 p.

# T A B L E D E S M A T I E R E S

+--+--+--+--+

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TOGO ET DES ANIMAUX EXPLOITES POUR LEUR VIANDE.....	3
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU PAYS.....	6
1.- Situation géographique et découpage administratif.....	6
2.- Climat.....	6
3.- Hydrographie.....	6
4.- Relief.....	6
5.- Sols.....	7
6.- Végétation.....	7
7.- Economie.....	7
CHAPITRE 2 : ELEVAGE AU TOGO.....	9
1.- Effectifs.....	9
1.1.- Données statistiques.....	9
1.2.- répartition et Evolution.....	10
1.2.1.- Répartition.....	10
1.2.2.- Evolution.....	13
2.- Races exploitées.....	13
2.1.- Bovins.....	13
2.2.- Petits ruminants.....	14
2.2.1.- Ovins.....	14
2.2.2.- Caprins.....	14
2.3.- Porcins.....	15
2.4.- Volailles.....	15
2.5.- Autres espèces élevées.....	15

.../...

	<u>Pages</u>
3.- Système d'élevage.....	17
3.1.- Système traditionnel.....	17
3.1.1.- Elevage bovin.....	17
3.1.2.- Elevage de petits ruminants.....	18
3.1.3.- Elevage de porcs.....	18
3.1.4.- Elevage de volailles.....	19
3.2.- Système d'élevage encadré.....	18
4.- Contraintes de l'élevage.....	21
4.1.- Matériel génétique.....	21
4.2.- Environnement.....	21
4.2.1.- Mode d'élevage.....	22
4.2.2.- Problèmes pathologiques.....	22
4.2.3.- Alcas climatiques.....	23

	<u>Pages</u>
DEUXIEME PARTIE : APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DU 1960.....	24
CHAPITRE 1 : PRODUCTION DE VIANDE.....	25
1.- Abattages contrôlés.....	25
1.1.- Espèces Abattues.....	25
1.2.- Abattages contrôlés en 1965.....	25
1.3.- Importations d'animaux vivants.....	27
1.4.- Evolution des abattages contrôlés.....	28
2.- Abattages non contrôlés.....	28
- Commercialisés.....	28
- Autoconsommés.....	32
CHAPITRE 2 : IMPORTATION DE VIANDES CONGEELES.....	33
1.- historique.....	33
2.- Viandes importées.....	33
2.1.- Origine et moyens de transport.....	34
2.2.- morceaux de découpe importés.....	34
2.2.1.- bovins.....	34
2.2.2.- Volailles.....	35
2.2.3.- Autres espèces.....	36
2.3.- quantités importées.....	40
2.4.- Conditionnement.....	43
3.- Circuit Commercial.....	43
4.- acceptabilité par les consommateurs.....	44

CHAPITRE 3 : COUVERTURE DES BESOINS : CONSOMMATION DE VIANDE.....	46
- Production nationale contrôlée.....	46
- disponible national- estime.....	48
- Consommation global- et par habitant de toutes les viandes.....	60

TROISIEME PARTIE : INCIDENCES ECONOMIQUES ET SANITAIRES DE L'IMPORTATION DES VIANDES CONGELEES AU TOGO.....	53
CHAPITRE 1 : INCIDENCES ECONOMIQUES .....	54
1.- Incidence sur la balance commerciale et sur les moyens de paiement.....	54
2.- Incidence sur l'elevage.....	55
2.1.- Rôle de l'elevage dans l'economie d'un pays.....	55
2.2.- Incidence sur l'elevage togolais.....	56
2.2.1.- Production.....	56
2.2.2.- Revenus des éleveurs.....	58
2.2.3.- Fonctionnement des abattoirs.....	59
2.2.4.- Agriculture.....	59
2.2.5.- Cnômage ou sous-emploi.....	60
3.- Incidence sur les consommateurs.....	61
CHAPITRE 2 : INCIDENCES SANITAIRES.....	62
1.- Importance du contrôle sanitaire.....	62
2.- Contrôle de l'hygiene des viandes congelees importees au Togo.....	62
2.1.- Inspection de salubrite.....	63
2.1.1.- Documents d'accompagnement.....	63
2.1.2.- Inspection de la viande.....	63
2.1.3.- Examens de laboratoires.....	64
2.1.4.- Conséquences de l'inspection.....	65
2.2.- Surveillance de l'hygiene du circuit commercial.....	65
2.2.1.- Entrepôts frigorifiques.....	66
2.2.2.- Points de vente.....	67

3.- Conséquences sur la santé humaine et sur la santé animale.....	68
3.1.- Santé animale.....	68
3.2.- Santé humaine.....	68
3.2.1.- Microorganismes.....	68
3.2.2.- Risques métaboliques des anabolisants.....	72
3.2.3.- Radioactivité.....	73
3.2.4.- Teneur en graisse.....	73

	<u>Pages</u>
QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'AMELIORATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR.	75
CHAPITRE 1 : PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	76
1.- Au niveau de l'economie.....	76
1.1.- Au niveau de l'Etat.....	76
1.2.- Au niveau des éleveurs.....	76
2.- Au niveau de l'inspection sanitaire.....	79
2.1.- Contrôle.....	79
2.2.- Entreposage.....	80
2.3.- Magasins et marchés de vente au détail.....	81
CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES D'AVENIR.....	82
1.- Sur le plan national.....	82
2.- Sur le plan communautaire.....	84
CONCLUSION.....	86
BIBLIOGRAPHIE.....	88
TABLES DES MATIERES.....	94



## SERMENT DES VETERINAIRES

### DIPLOMES DE DAKAR

"Fidèlement attaché aux directives de Claude SOUKAËLAT, fondateur de l'Enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes aînés :

- d'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la Profession Vétérinaire.
- d'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- de prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE NE SOIT RETIREE

S'IL ADVIENNE QUE JE ME PARJURE".

Le Candidat

VU

LE DIRECTEUR

de l'Ecole Inter-Etats des  
Sciences et Médecine Vétérinaires

LE PROFESSEUR RESPONSABLE

de l'Ecole Inter-Etats des Sciences  
et Médecine Vétérinaires

VU

LE DOYEN

de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie

LE PRESIDENT DU JURY

VU et permis d'imprimer \_\_\_\_\_

DAKAR, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
LE RECTEUR, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE DE DAKAR